

Unédic

Allocataires
de l'Assurance
chômage

Diversité des
profils en 2024

Fin de CDD de remplacement
ou pour surcroît d'activité

60
50
40
30
20



Fin de CDD
d'usage

60
50
40
30
20



Fin de CDD
employeur public

60
50
40
30
20



Fin de CDD intermittent
du spectacle

60
50
40
30
20



Fin d'une mission
d'interim

60
50
40
30
20



Alloués

60
50
40
30
20



Licenciement
pour inaptitude

60
50
40
30
20



Licenciement pour faute
ou autre motif personnel

60
50
40
30
20



Rupture
par un particulier

60
50
40
30
20



Licenciement
économique

60
50
40
30
20



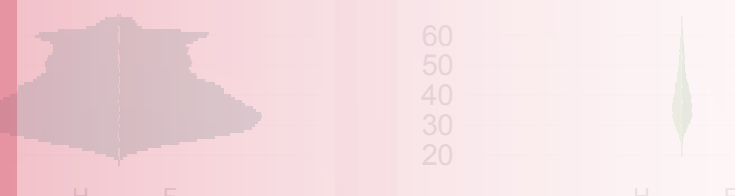
Fin de période d'essai
à l'initiative de l'employeur

60
50
40
30
20



Rupture
conventionnelle

60
50
40
30
20



Démission
pour reconversion

60
50
40
30
20



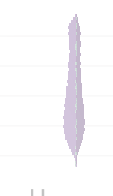
Autre départ
volontaire

60
50
40
30
20



Frontaliers

60
50
40
30
20



Novembre 2025

Cette étude porte sur les allocataires pris en charge par l'Assurance chômage à la fin de l'année 2024, soit 3,8 millions de personnes.

Parmi elles, une partie ne touche pas ou peu d'indemnisation : celles qui perçoivent une rémunération importante en ayant travaillé ou celles qui sont en arrêt maladie. 2,7 millions d'allocataires ont perçu une indemnisation pour le mois de décembre.

L'analyse met en évidence cinq grandes catégories de parcours, distinguées selon l'origine de la prise en charge (fin de CDD ou de missions d'intérim, ruptures de contrat, statut spécifique). L'étude décrit les profils d'allocataires en termes d'âge, de sexe, de niveau de formation, d'indemnisation et de localisation géographique.

Les précisions méthodologiques (source, champ, définitions) sont détaillées en dernière page.



Introduction



Allocations



Profils



**Allocataires
qui travaillent**



Âges



**Zones
d'emploi**



Formation



Précisions



Cadres



Introduction

Profils

Âges

Formation

Cadres

Allocations

Allocataires qui travaillent

Zones d'emploi

Précisions

Unédic

3,8 millions de personnes sont prises en charge par l'Assurance chômage, parmi 31 millions d'actifs, fin 2024

Parmi eux, 2,7 millions d'allocataires ont perçu une indemnisation sur le mois de décembre.

Population française

68 millions



Population de 15 à 64 ans

42 millions



Population active

31 millions



Demandeurs d'emploi

6,2 millions



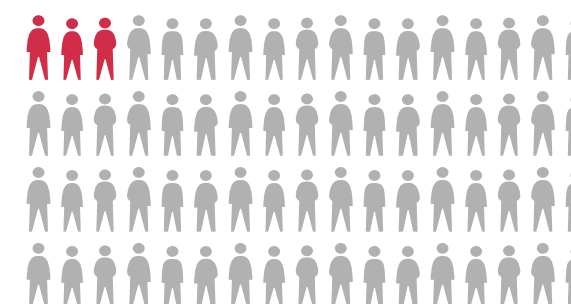
Allocataires assurance chômage

3,8 millions



Allocataires indemnisés

2,7 millions



🔍 Introduction

👤 **Profils**

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires qui travaillent

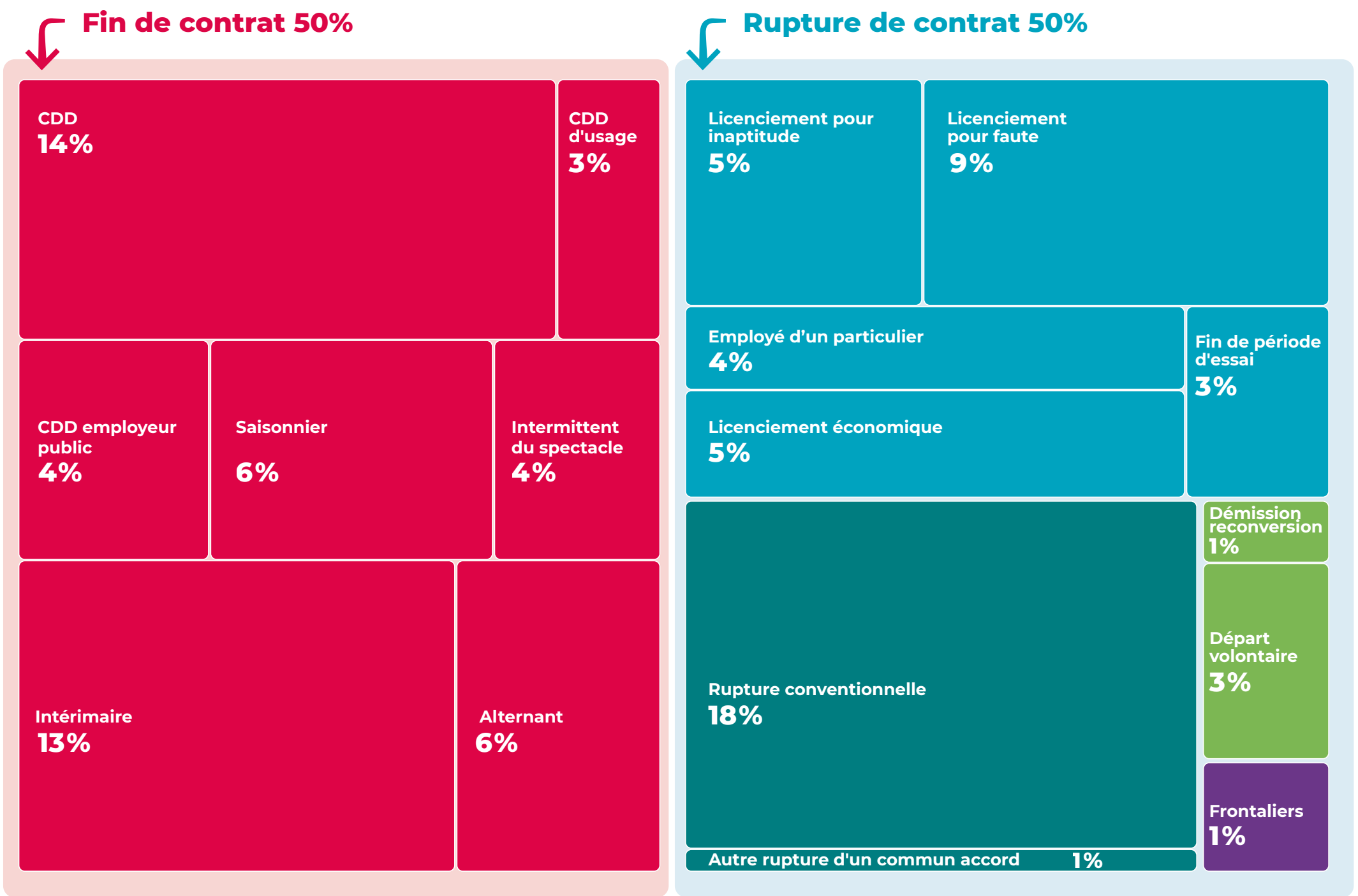
🇫🇷 Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Panorama des grandes catégories d'allocataires

La moitié des allocataires (1,9 million) est entrée à l'Assurance chômage au terme d'un ou plusieurs CDD ou missions d'intérim. L'autre moitié est prise en charge à la suite d'une rupture de contrat (licenciement, rupture conventionnelle, démission, etc.).



🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires qui travaillent

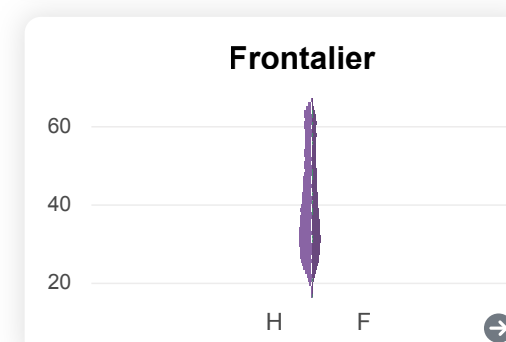
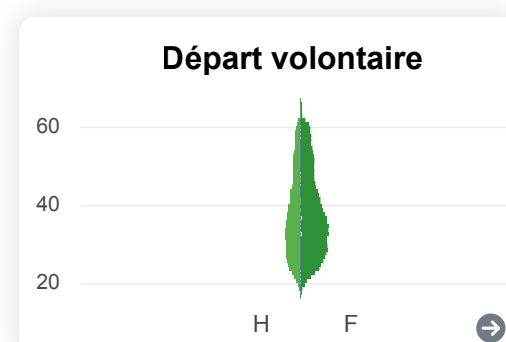
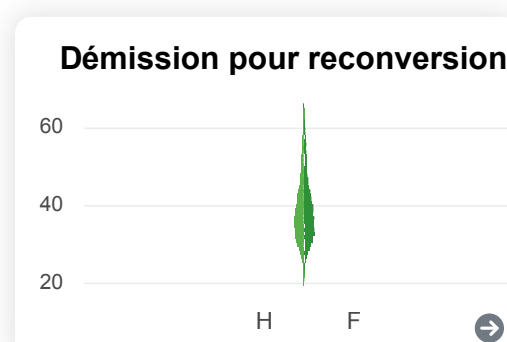
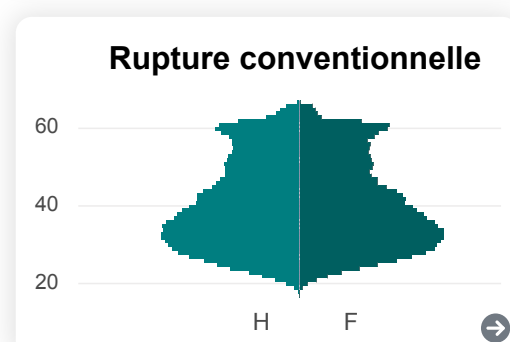
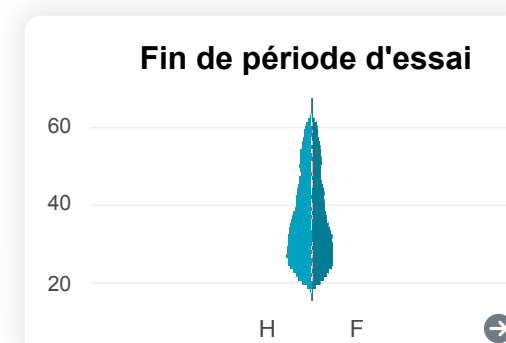
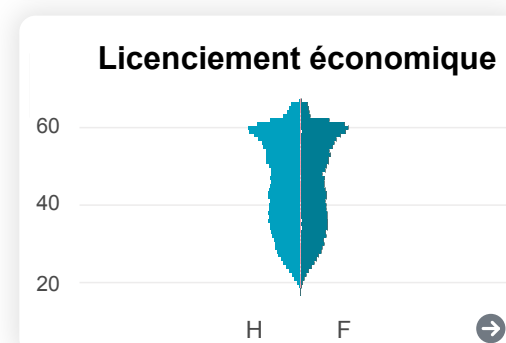
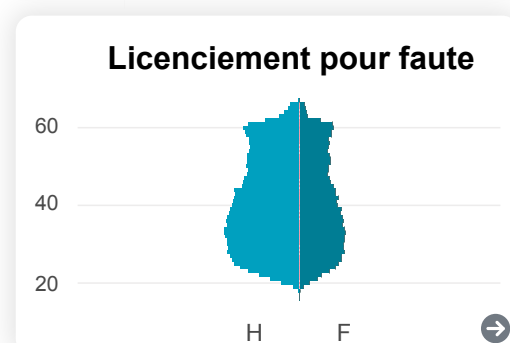
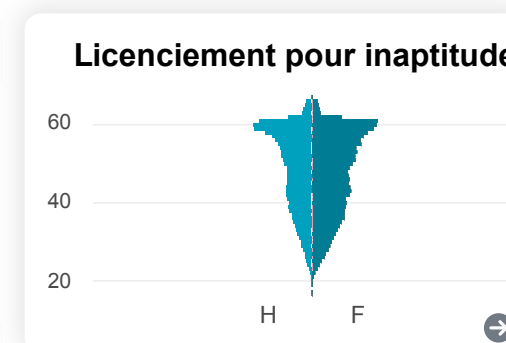
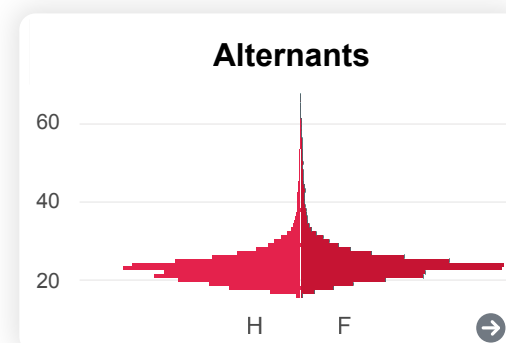
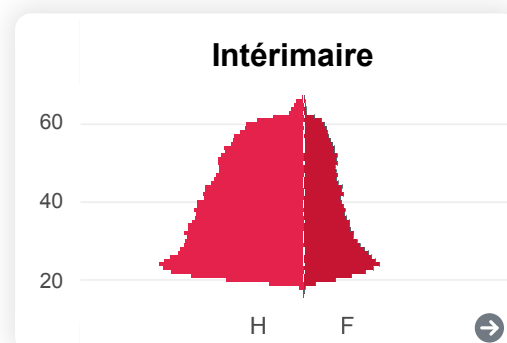
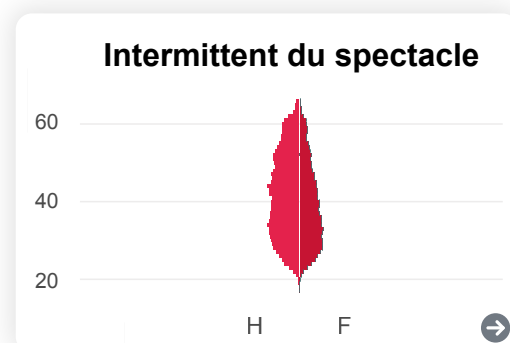
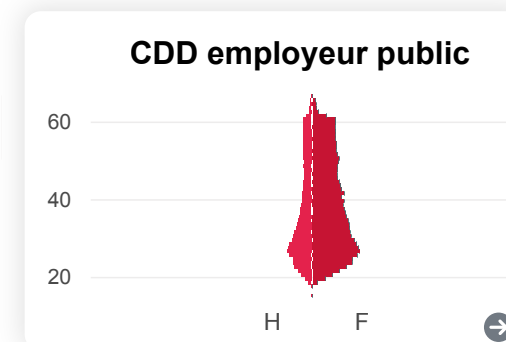
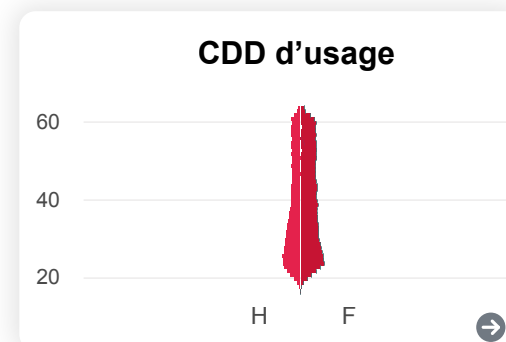
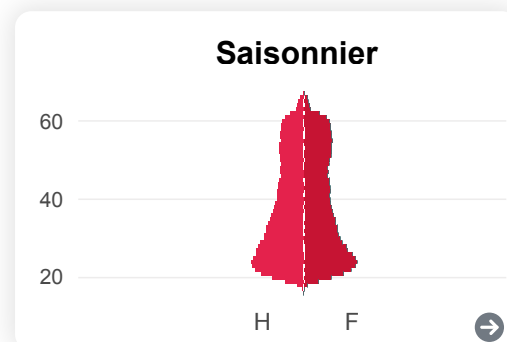
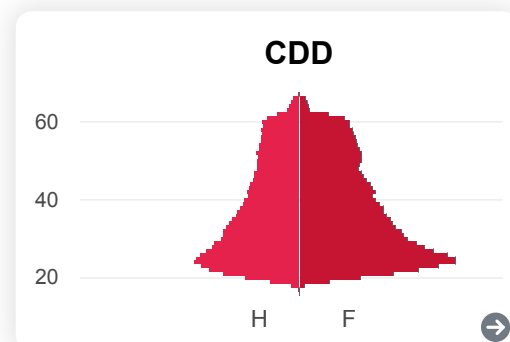
🇫🇷 Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Pyramide des âges

Répartition des hommes (à gauche) et des femmes (à droite) par âge.



Source: FNA, DSN • Champ : Allocataires fin décembre 2024, ARE, ASP

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

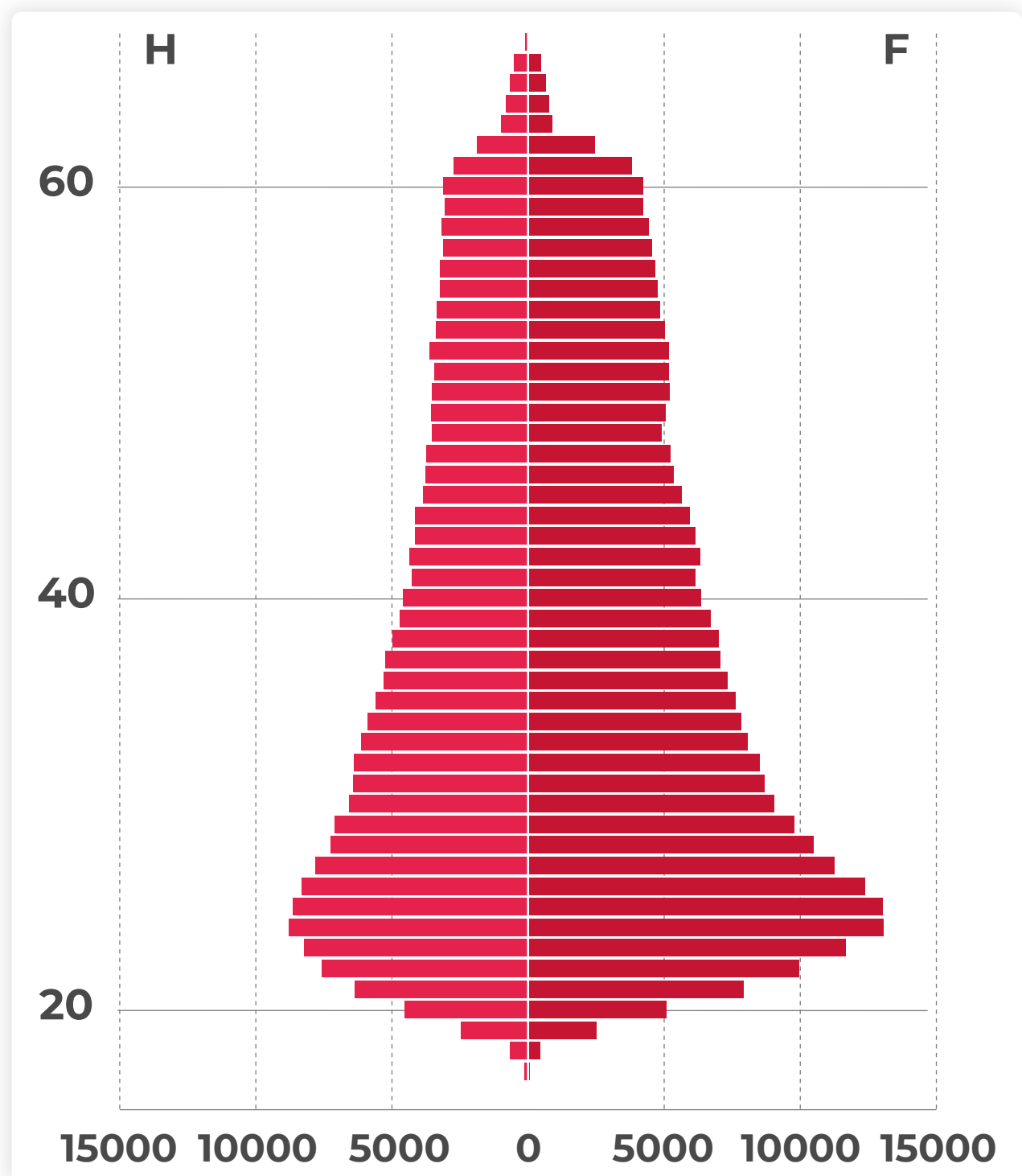
🗺 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

CDD

14 %



Après un CDD de remplacement ou lié à un surcroît d'activité, la proportion de femmes est plus importante, notamment chez les jeunes, particulièrement présents dans cette catégorie.

Ces contrats concernent souvent le secteur médico-social et l'action sociale sans hébergement (17 % contre 7 % dans l'ensemble), des domaines très féminisés.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires qui travaillent

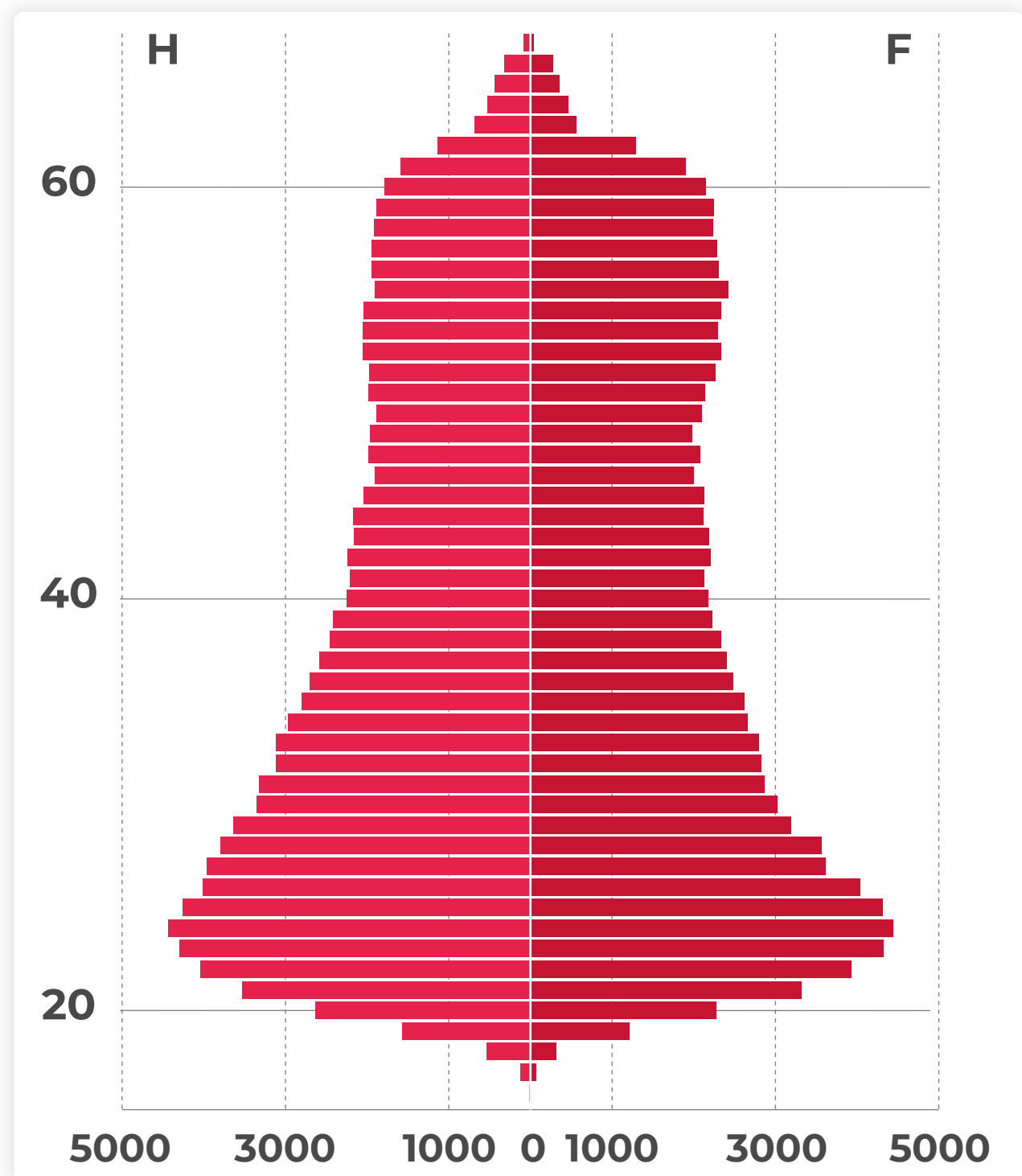
🇫🇷 Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Saisonnier

6%



Les jeunes de 20 à 30 ans y sont surreprésentés, mais la part des allocataires âgés de 50 à 60 ans reste importante par rapport aux autres formes de CDD.

La répartition entre femmes et hommes est globalement équilibrée. Ils travaillent plus souvent dans le secteur de l'hébergement restauration (42% contre 9% dans l'ensemble) et l'agriculture (19% contre 2%).

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

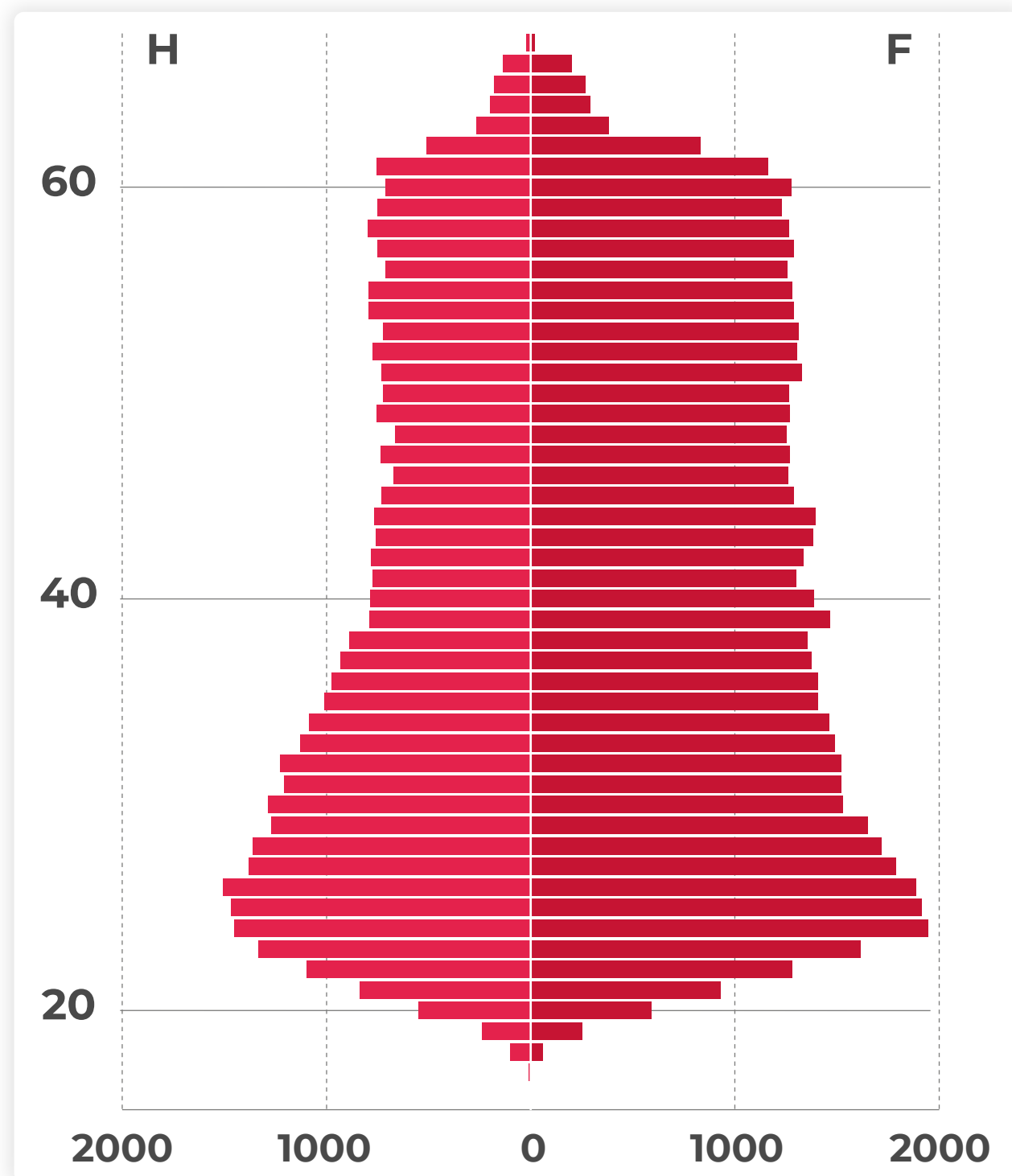
🗺 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

CDD d'usage

3%



Les secteurs les plus concernés sont l'enseignement (22%) et l'hébergement-restauration (21%).

Les contrats peuvent être de très courte durée ou longs (16% de plus d'un an), notamment dans l'enseignement. L'employeur est dans 4 cas sur 10 une association et dans 1 cas sur 10 un établissement d'enseignement de type lycée ou collège.

Les femmes y sont plus nombreuses.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

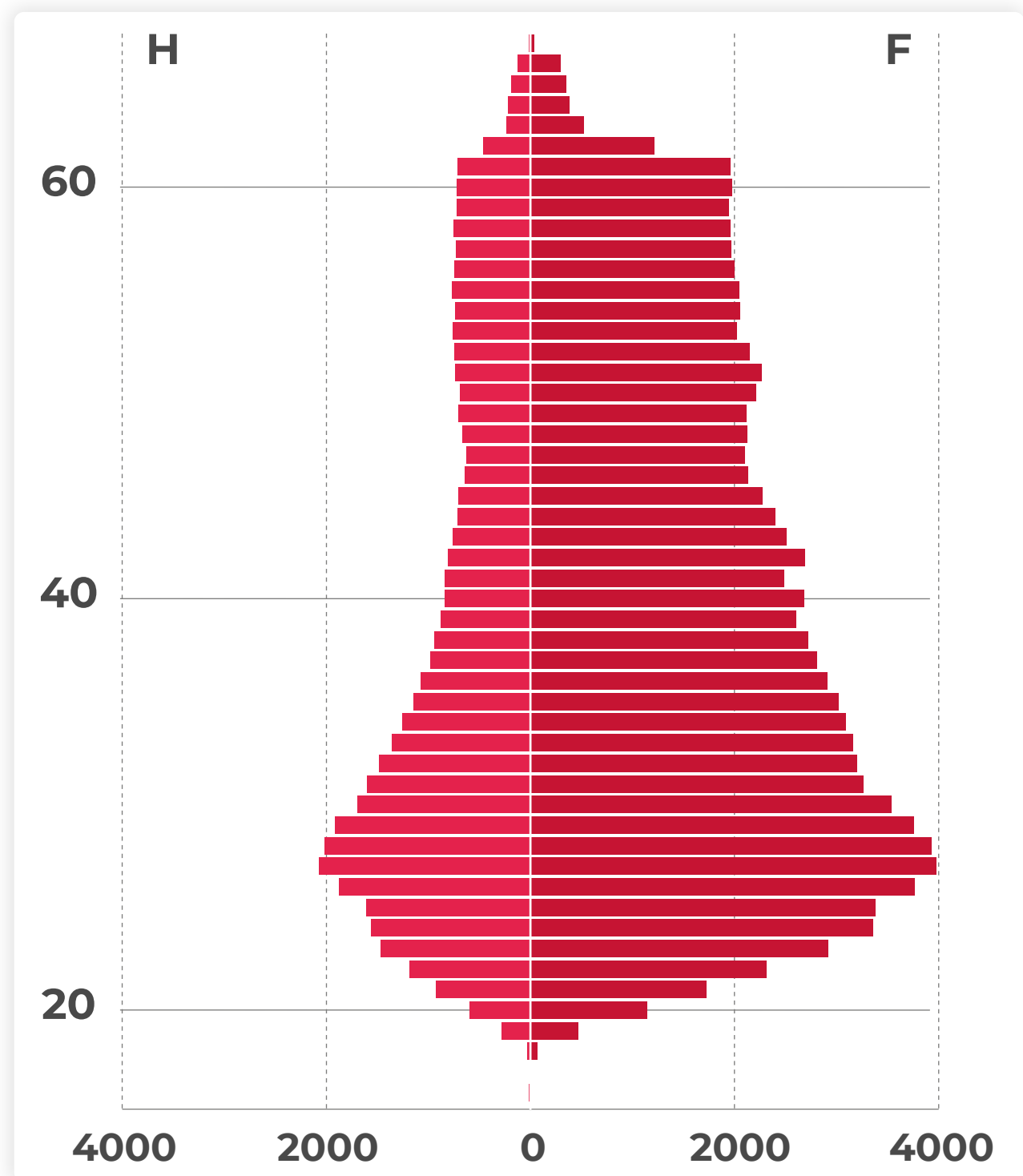
🇫🇷 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

CDD employeur public

4 %



Certains employeurs publics adhèrent au régime d'assurance chômage. Les femmes y sont majoritaires, avec une forte présence des 25-35 ans.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏠 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

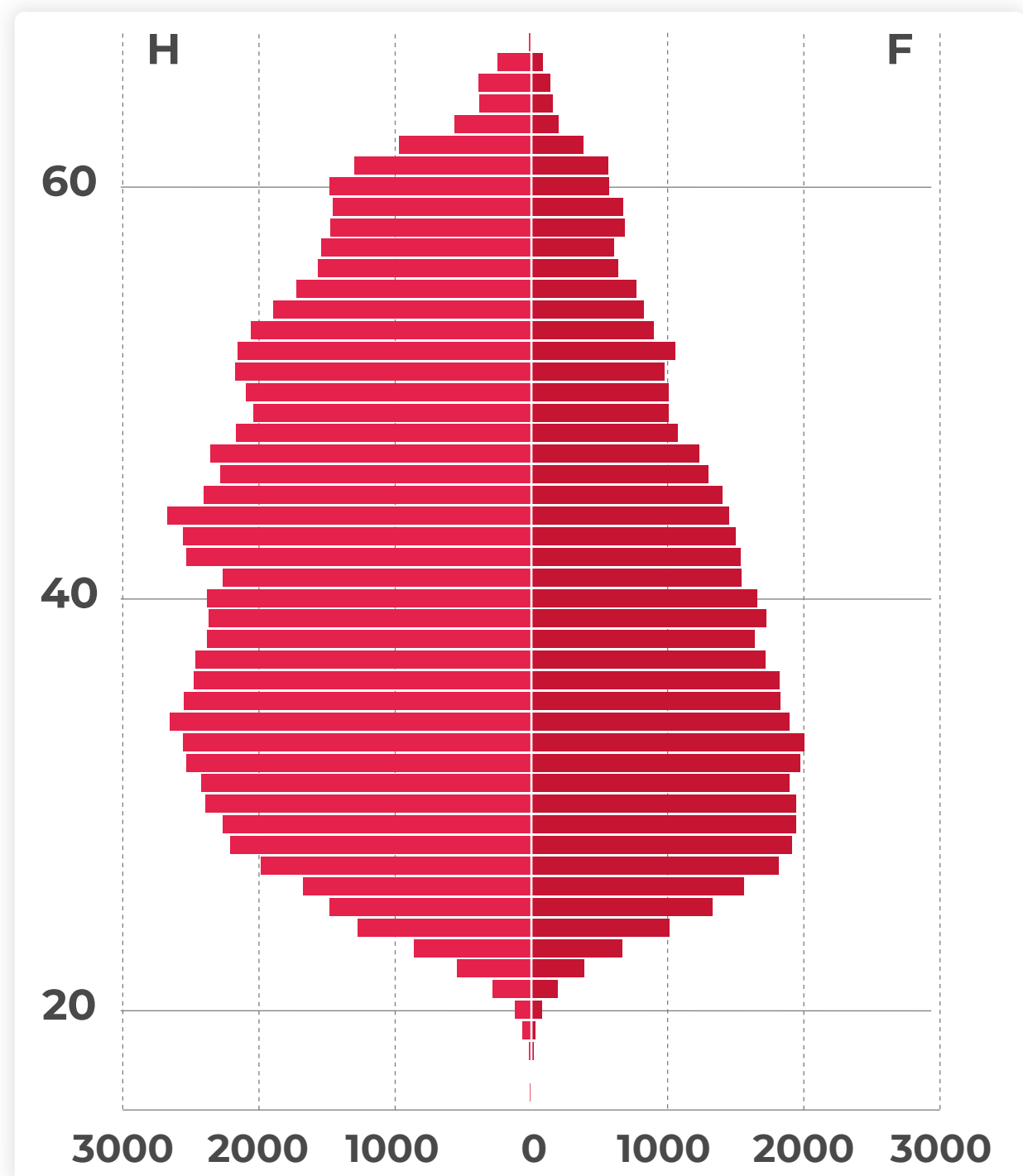
🇫🇷 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Intermittent du spectacle

4 %



Leur régime d'assurance chômage est spécifique, en raison des particularités du secteur.

Ils alternent souvent travail et indemnisation, parfois toute leur carrière. Les hommes sont plus nombreux, avec une répartition assez homogène de 30 à 55 ans.

Chez les femmes, les 25-35 ans sont les plus représentées, avant une diminution progressive avec l'âge.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

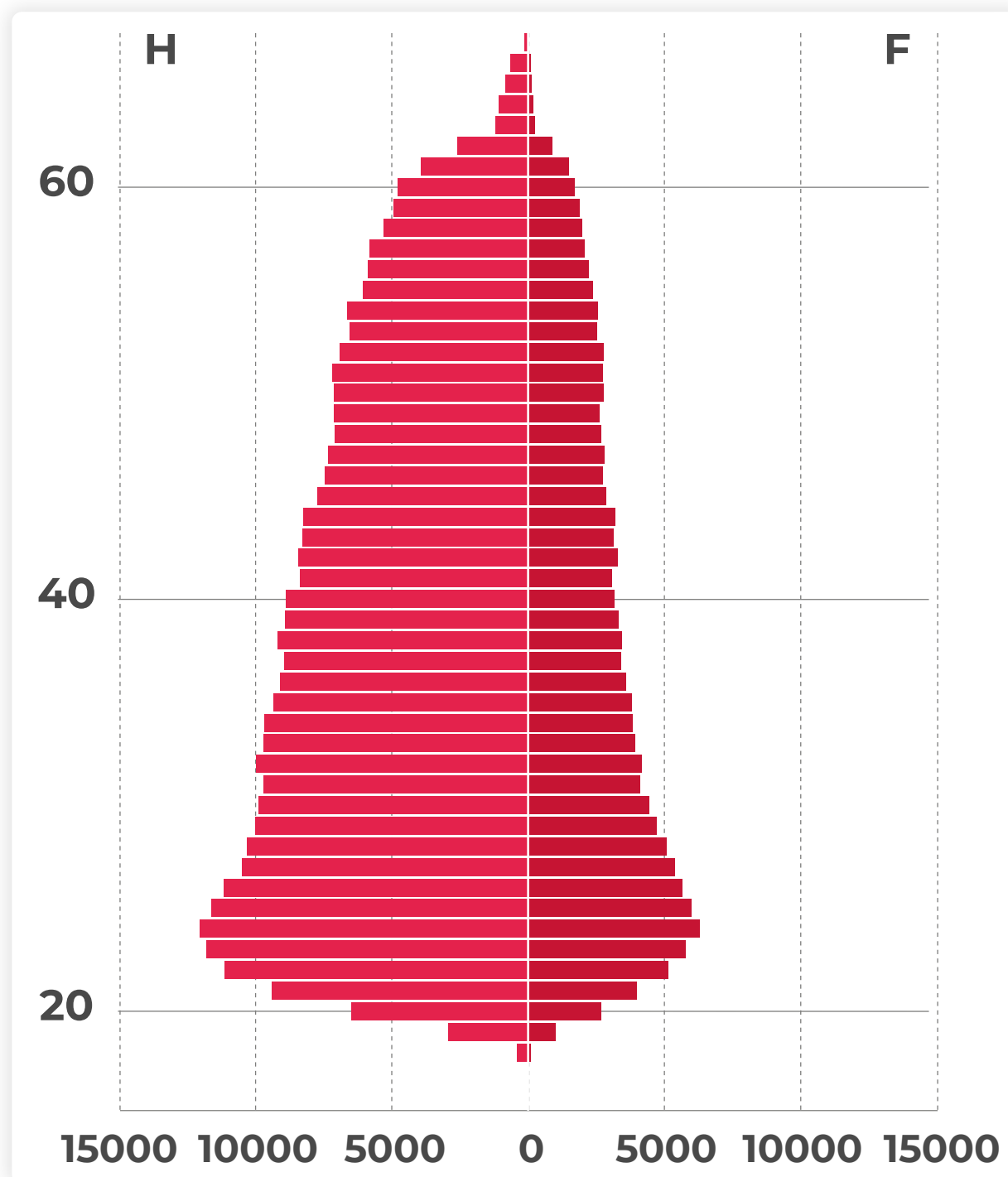
🇫🇷 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Intérimaire

13 %



Leur parcours alterne souvent missions et périodes indemnisées.

Les hommes et les allocataires autour de 25 ans sont davantage représentés. Tous les âges sont présents, mais avec une baisse progressive au fil de l'avancée en âge.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

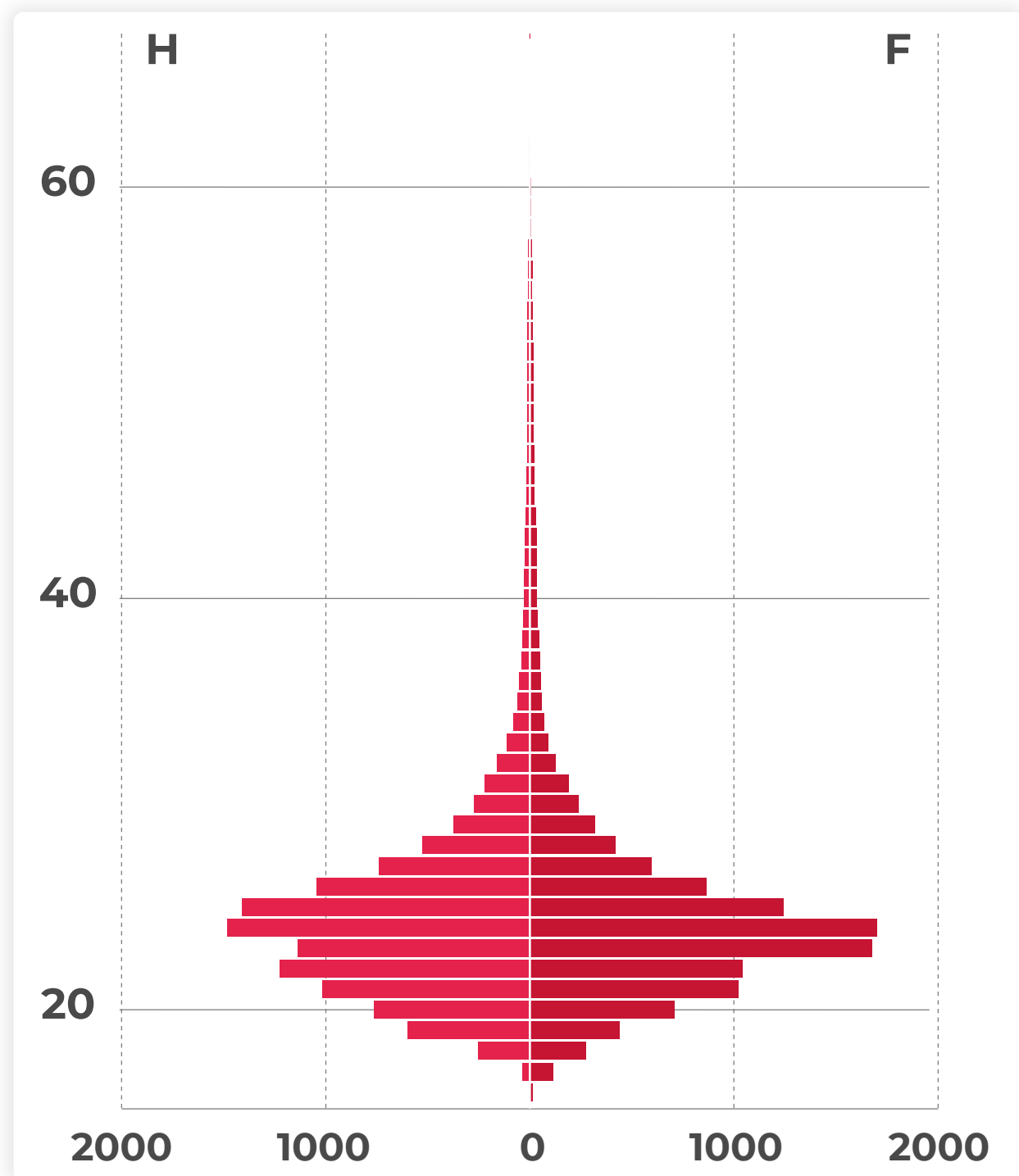
🇫🇷 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Alternant

6%



Issus de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, ils ont presque tous moins de 30 ans, avec un pic à 23-24 ans.

La répartition entre hommes et femmes est équilibrée. Le profil évolue avec la montée en puissance de l'apprentissage.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

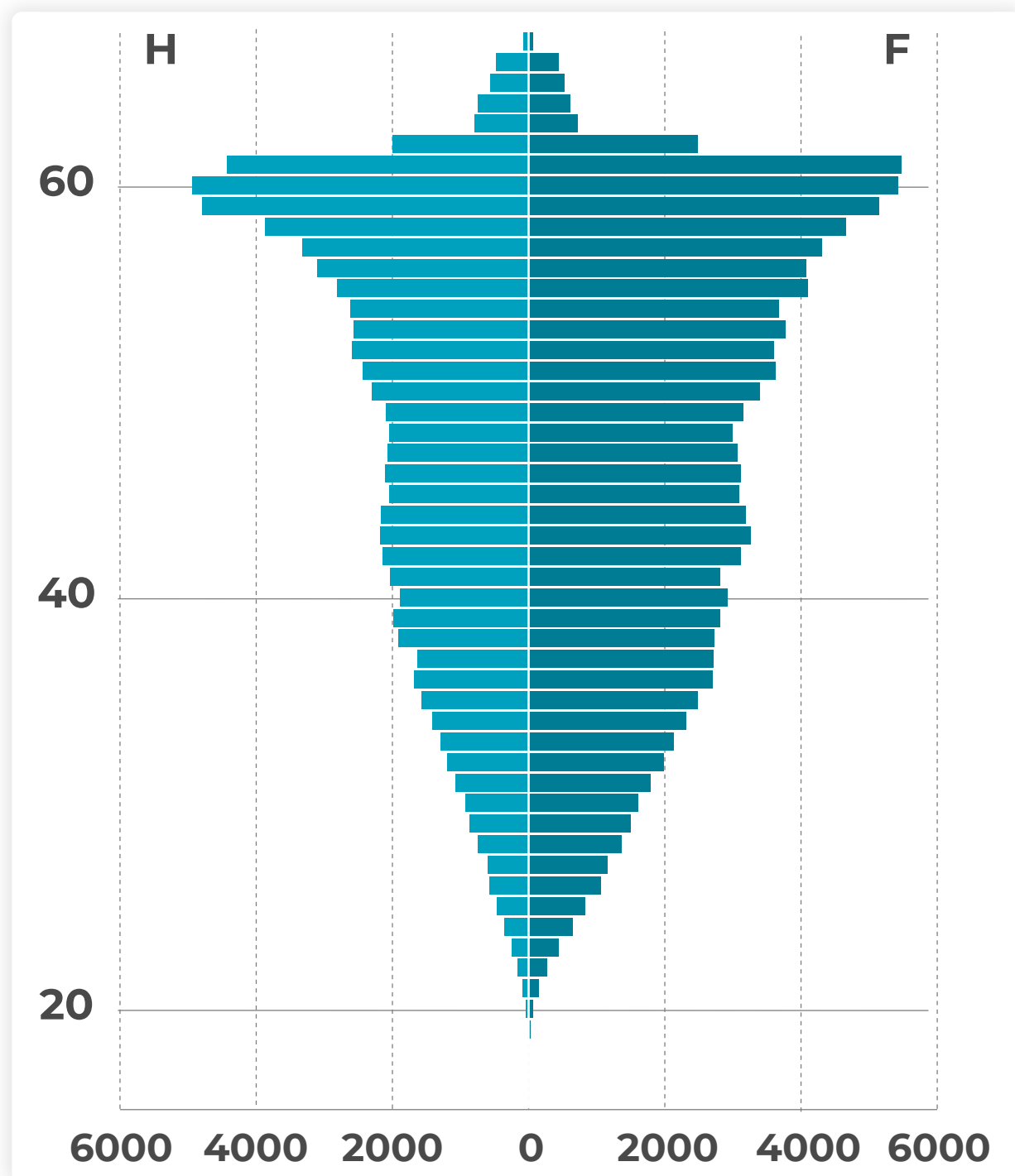
🗺 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Licenciement pour inaptitude

5 %



Les seniors, notamment autour de 60 ans, constituent la majorité des personnes licenciées pour inaptitude. Les femmes sont légèrement plus nombreuses.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

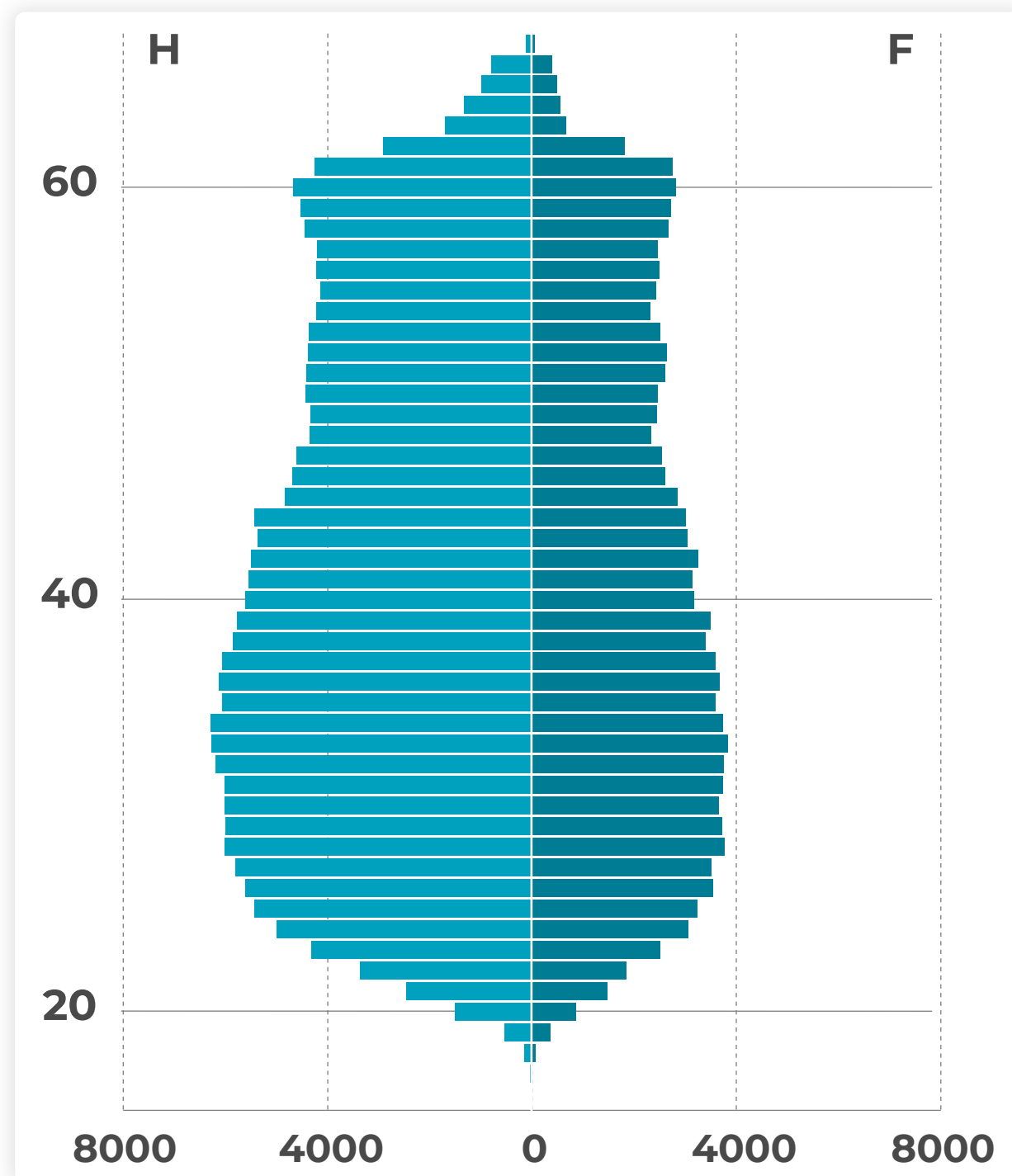
🗺 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Licenciement pour faute

9 %



Les hommes sont plus représentés. La répartition par âge est assez homogène, avec un pic entre 25 et 44 ans, puis un second plus modéré autour de 60 ans.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

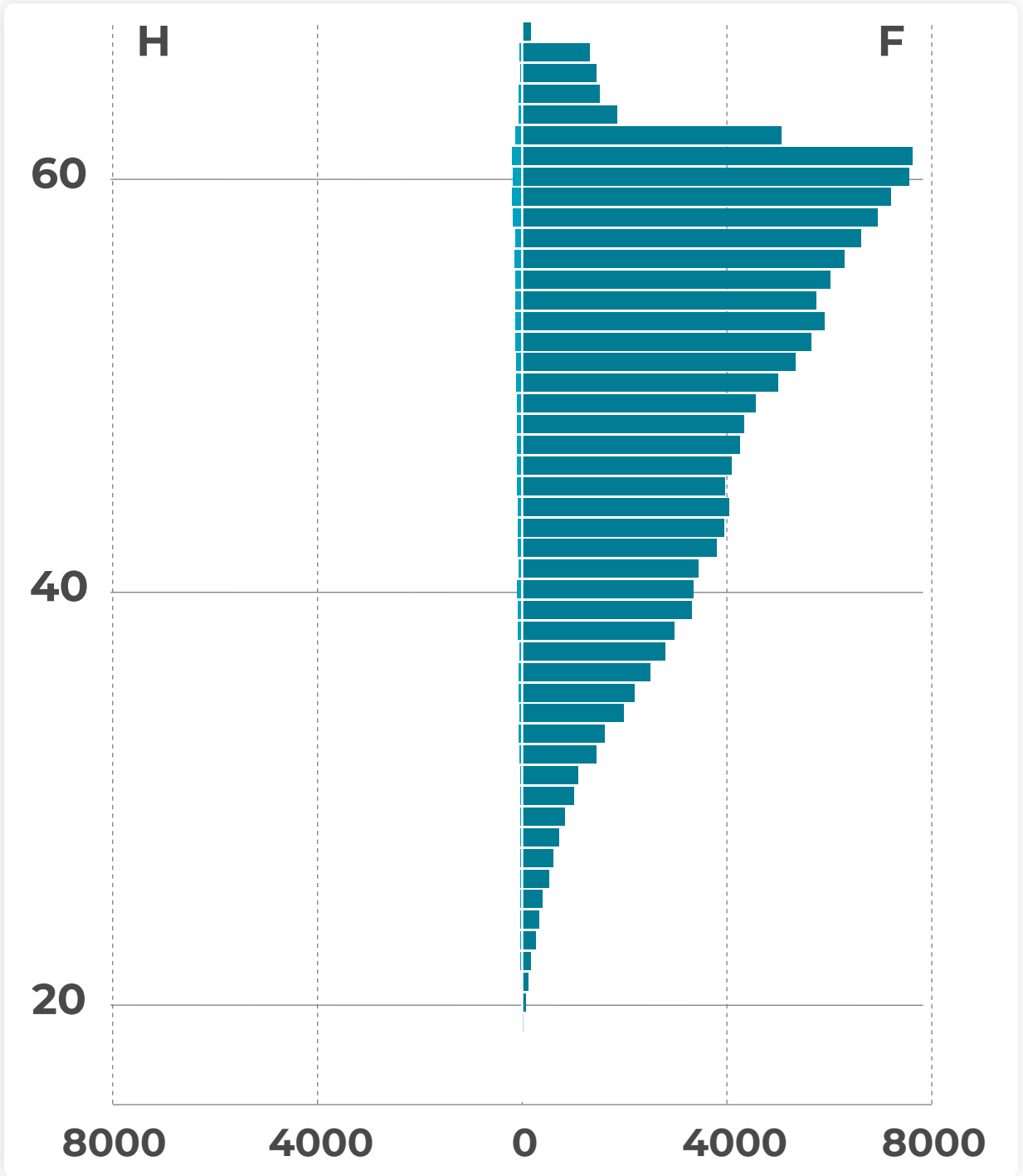
🗺️ Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Employé d'un particulier

4 %



Cette situation concerne quasi exclusivement des femmes, principalement assistantes maternelles. La moyenne d'âge est élevée, avec une forte concentration entre 50 et 60 ans.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏠 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires qui travaillent

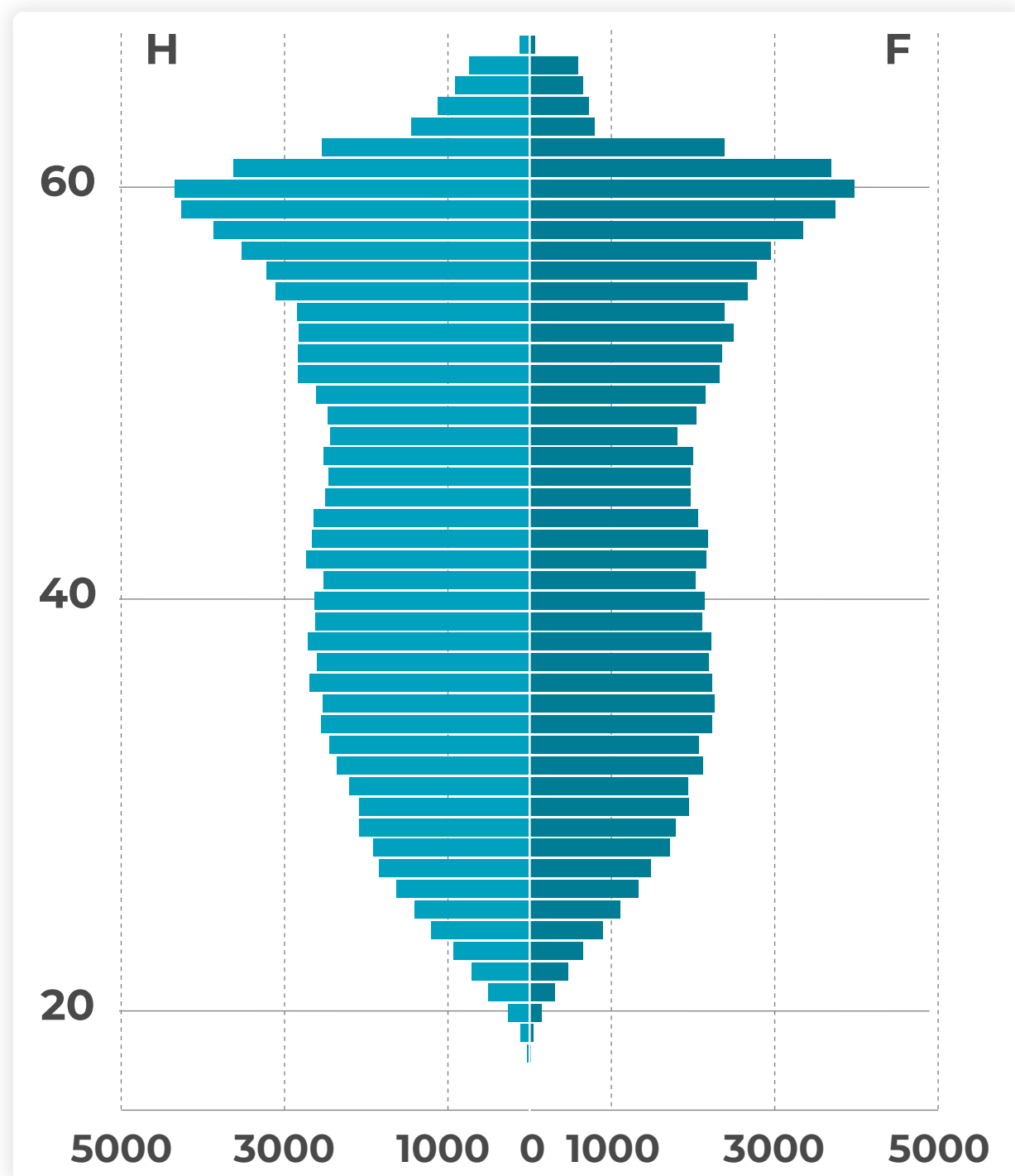
🗺 Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Licenciement économique

5%



Les hommes sont légèrement plus nombreux.

Les allocataires se concentrent surtout autour de 60 ans et sont rares avant 30 ans.

Les secteurs les plus touchés sont le commerce (19 % contre 14 %), la construction (16 % contre 8 %) et l'industrie (16 % contre 11 %).

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

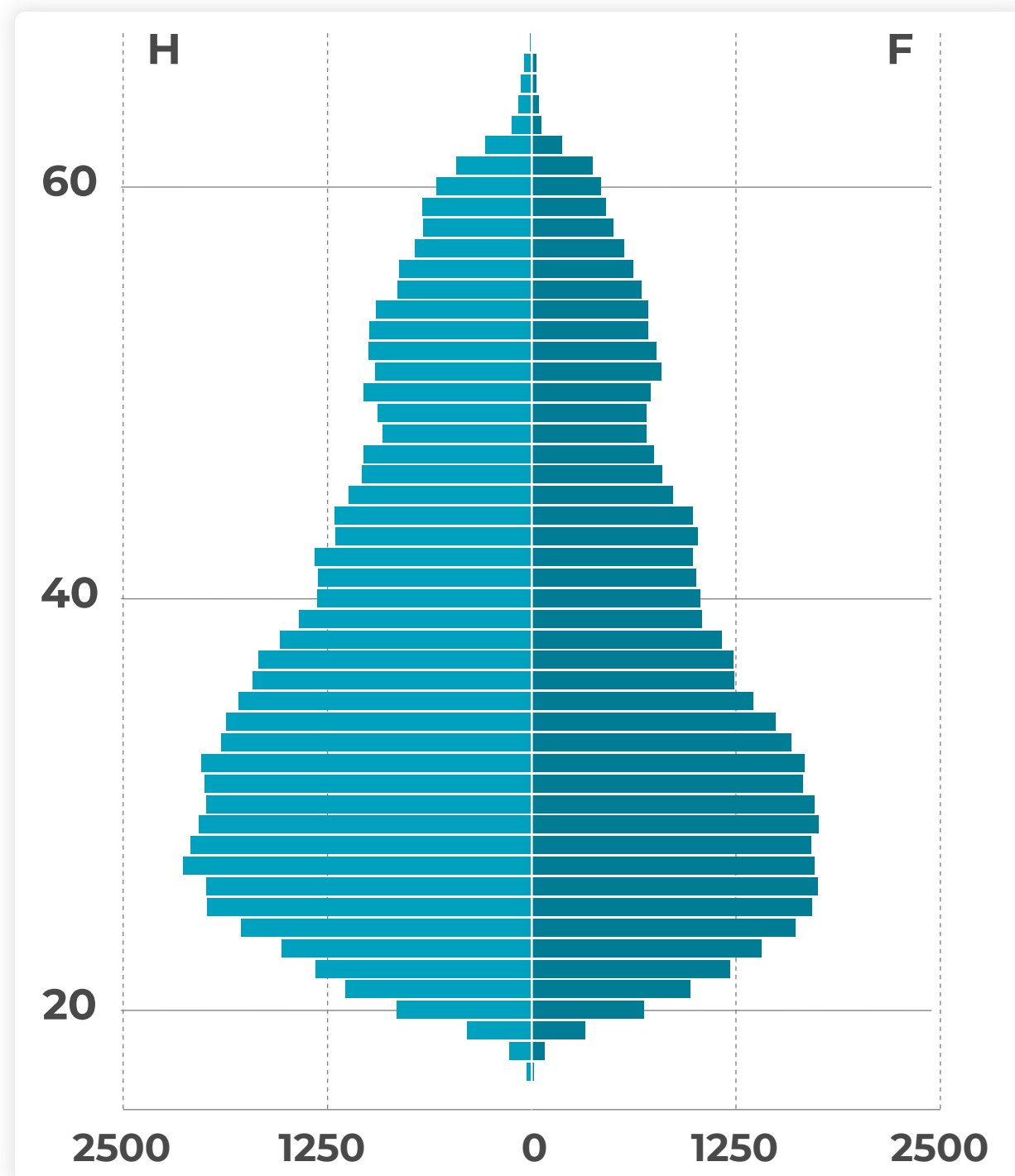
🇫🇷 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Fin de période d'essai

3 %



Cette situation concerne surtout les hommes et les jeunes de 30 ans environ.

Elle touche particulièrement le commerce (19 % contre 14 %), l'hébergement-restauration (12 % contre 9 %) et les activités juridiques et comptables (10 % contre 4 %).

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏠 Cadres

💰 Allocations

👔 Allocataires qui travaillent

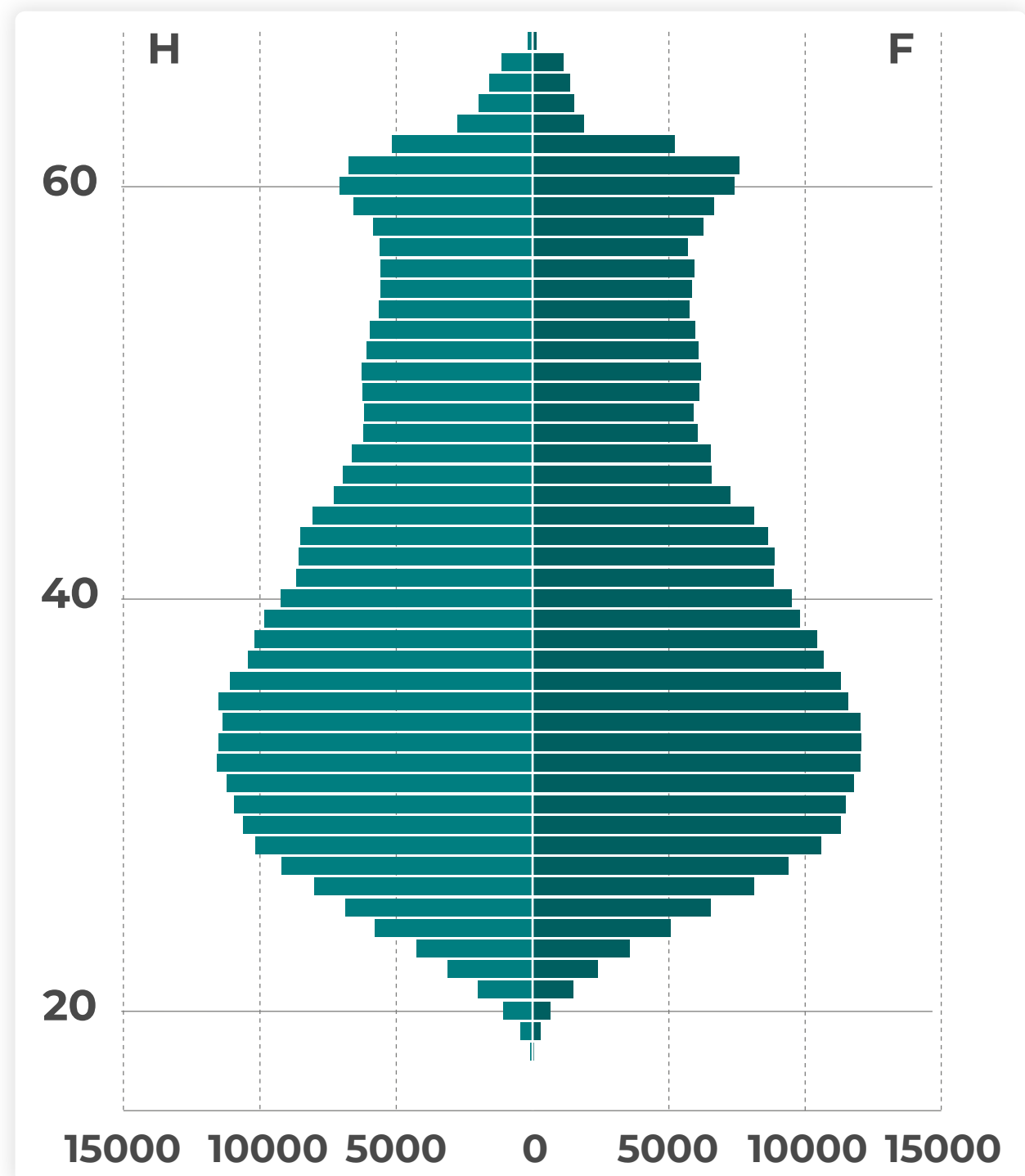
🇫🇷 Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Rupture conventionnelle

18 %



Les hommes et les femmes sont représentés de manière équilibrée, avec une pyramide des âges symétrique.

La majorité des allocataires se situent dans la tranche des 30-40 ans.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

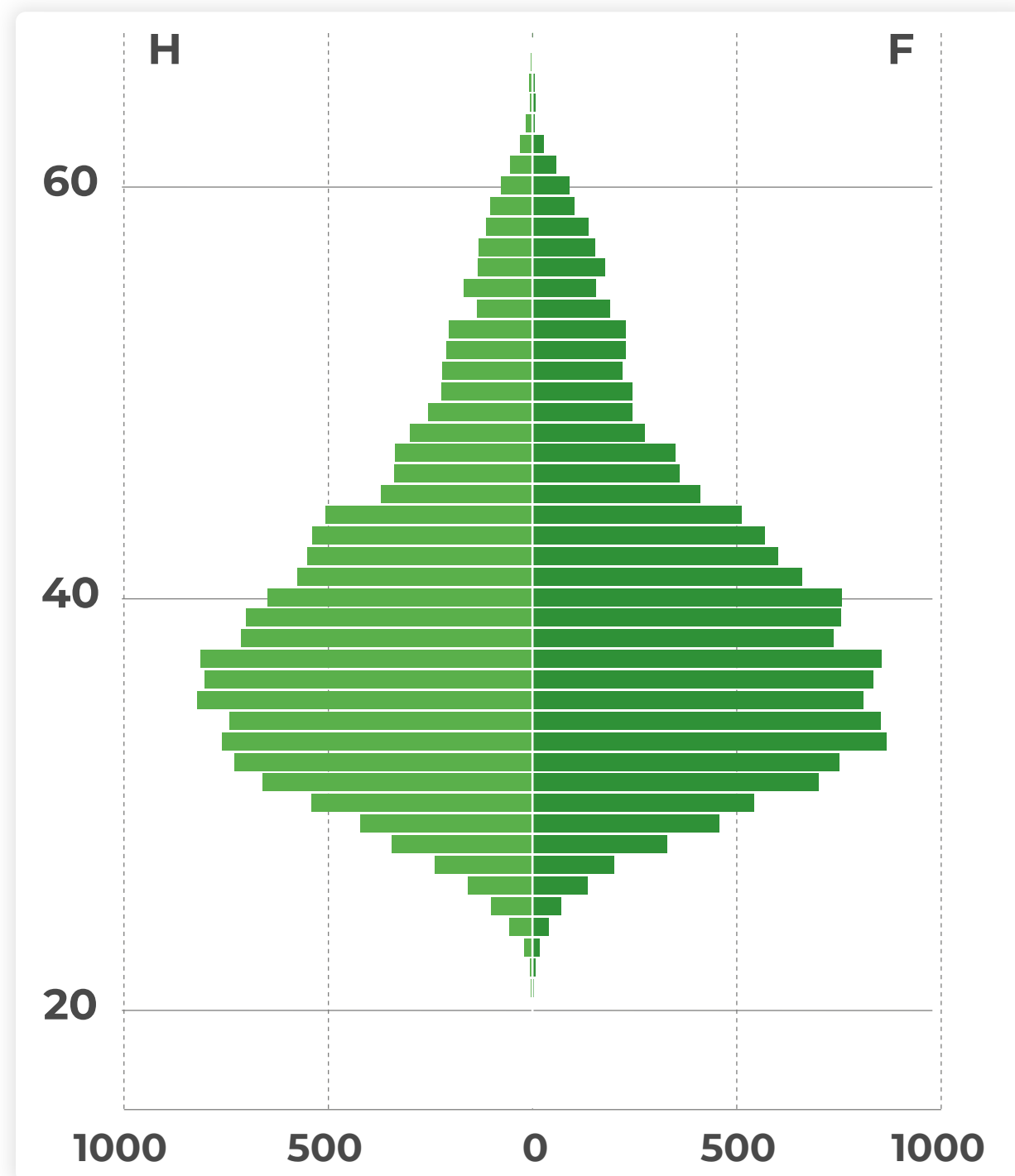
🇫🇷 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Démission pour reconversion

1%



Ce type de démission est rare avant 30 ans, contrairement aux autres départs volontaires, et diminue après 44 ans.

Les hommes et les femmes sont également représentés. La tranche 30-40 ans est la plus concernée.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👛 Allocataires
qui travaillent

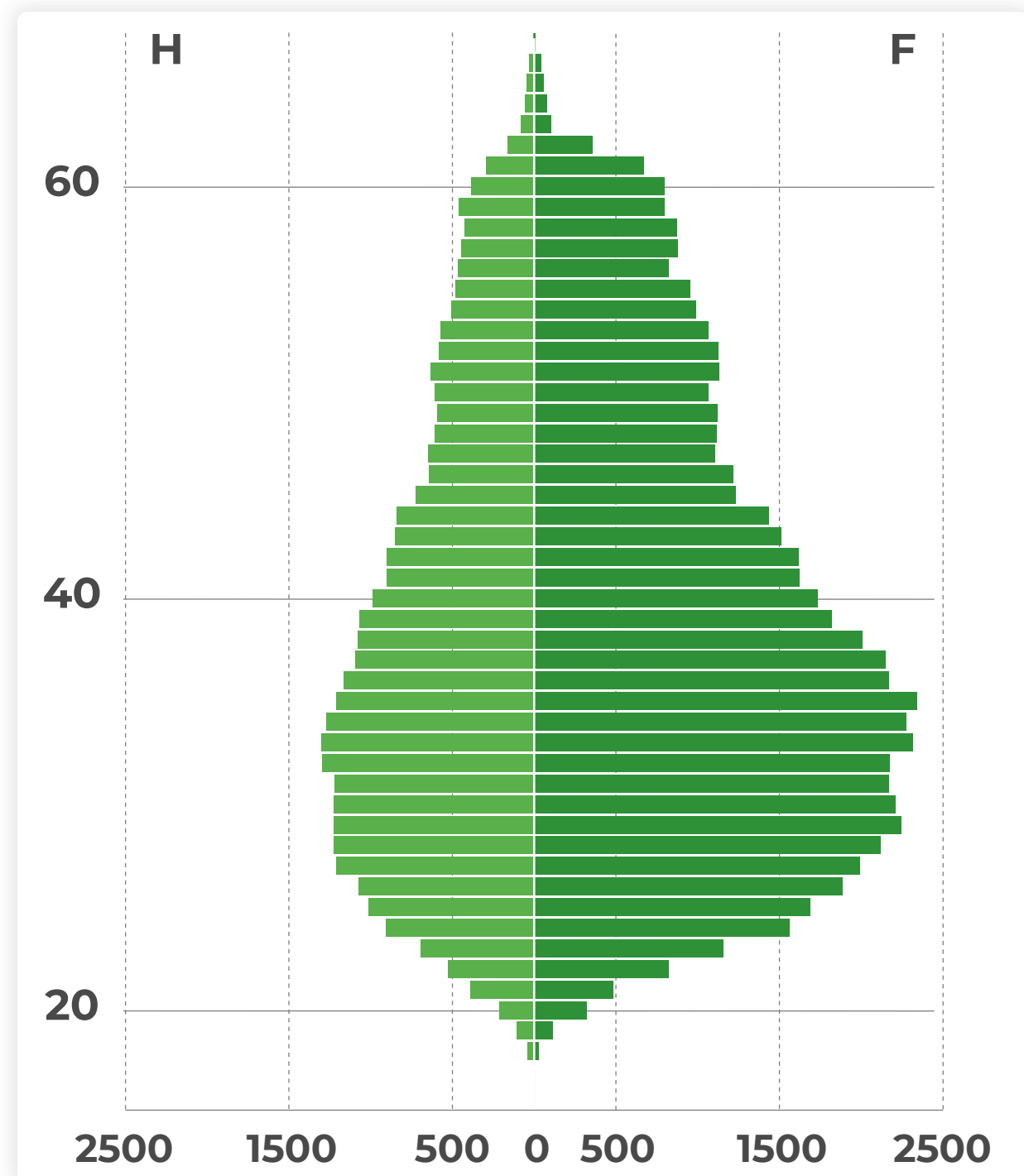
🗺️ Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Départ volontaire

3 %



Les femmes sont majoritaires.
La tranche d'âge 30-40 ans est
la plus représentée.

Les secteurs les plus concernés
sont le commerce (20 % contre
14 %), l'hébergement médico-
social et social ou l'action sociale
sans hébergement (12 % contre
7 %) et les services administratifs
(12 % contre 8 %).

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯 **Âges**

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👔 Allocataires
qui travaillent

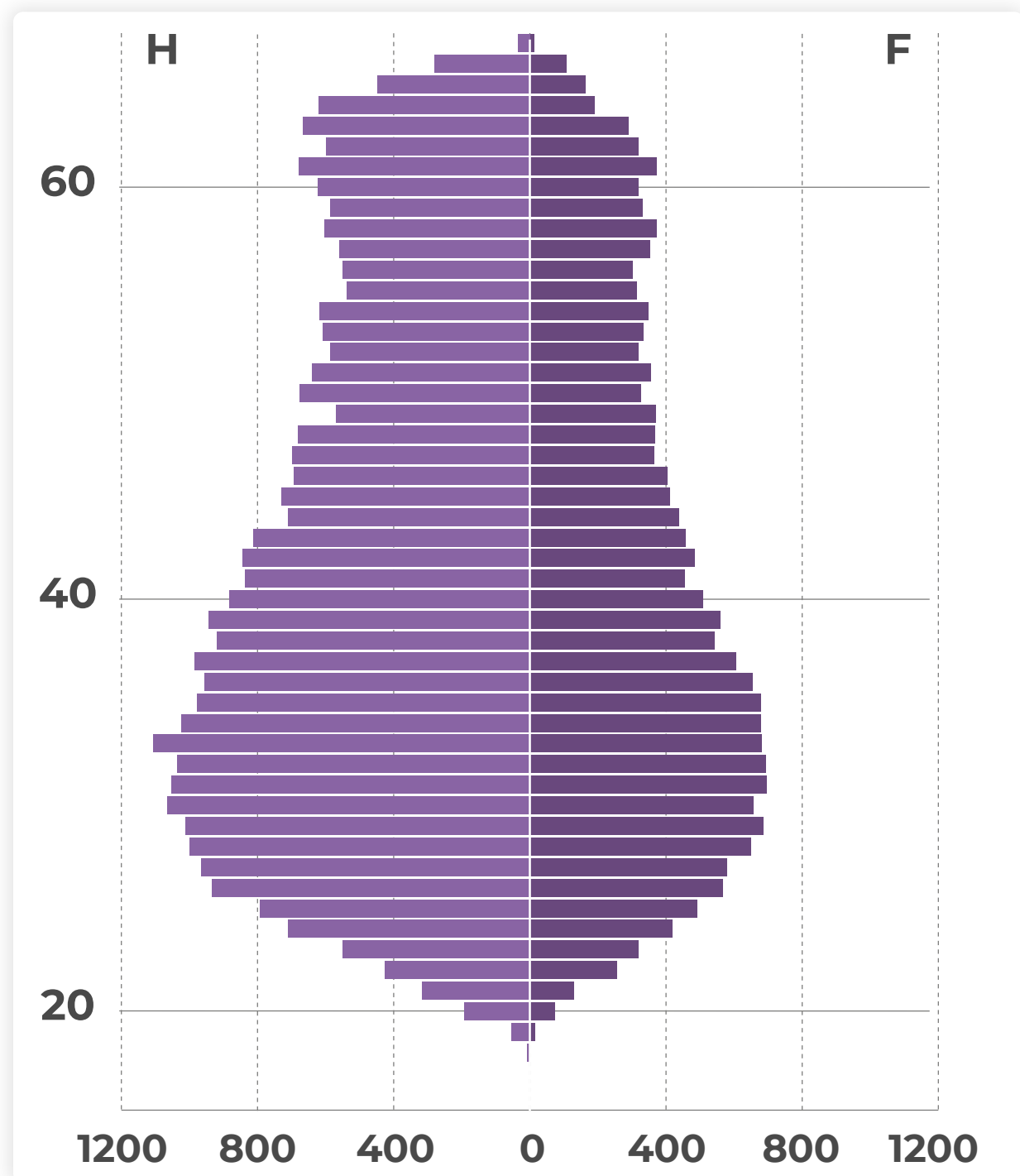
🗺 Zones
d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Frontaliers

1%



Les hommes sont plus nombreux, avec une légère surreprésentation des jeunes autour de 30 ans.

Tous les âges sont représentés, mais la part des plus de 60 ans est plus élevée que dans les autres catégories.

← RETOUR VERS TOUS LES PROFILS

→ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 **Formation**

🏠 Cadres

💰 Allocations

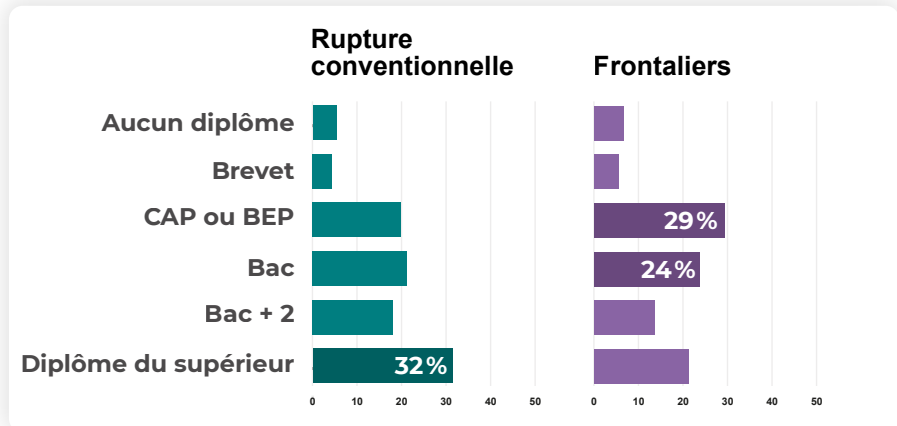
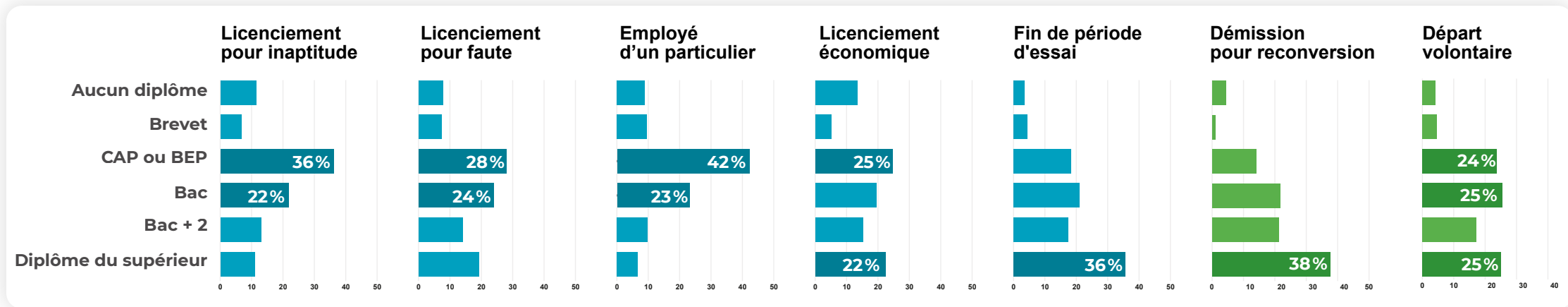
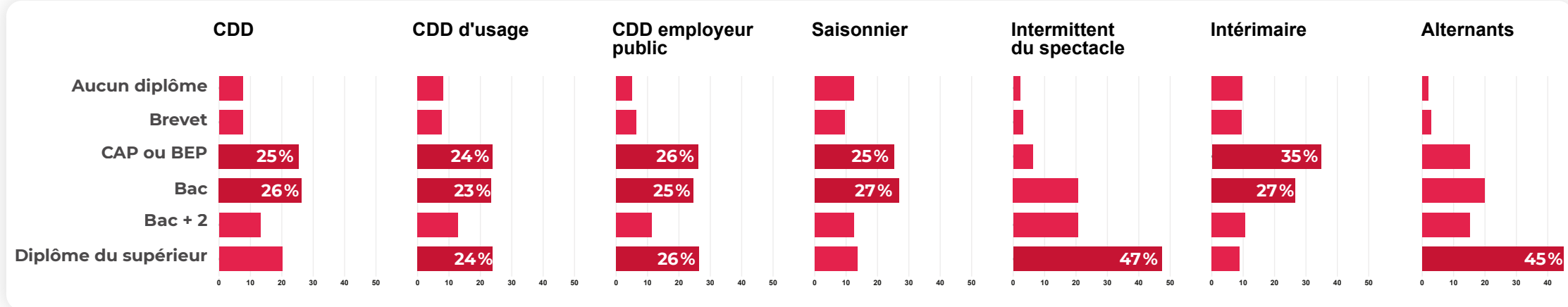
👜 Allocataires qui travaillent

🗺️ Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

Les intermittents du spectacle et les alternants ont souvent un niveau de formation plutôt élevé... tandis que les licenciés économiques et les saisonniers sont plus fréquemment sans diplôme.



Introduction

Profils

Âges

Formation

Cadres

Allocations

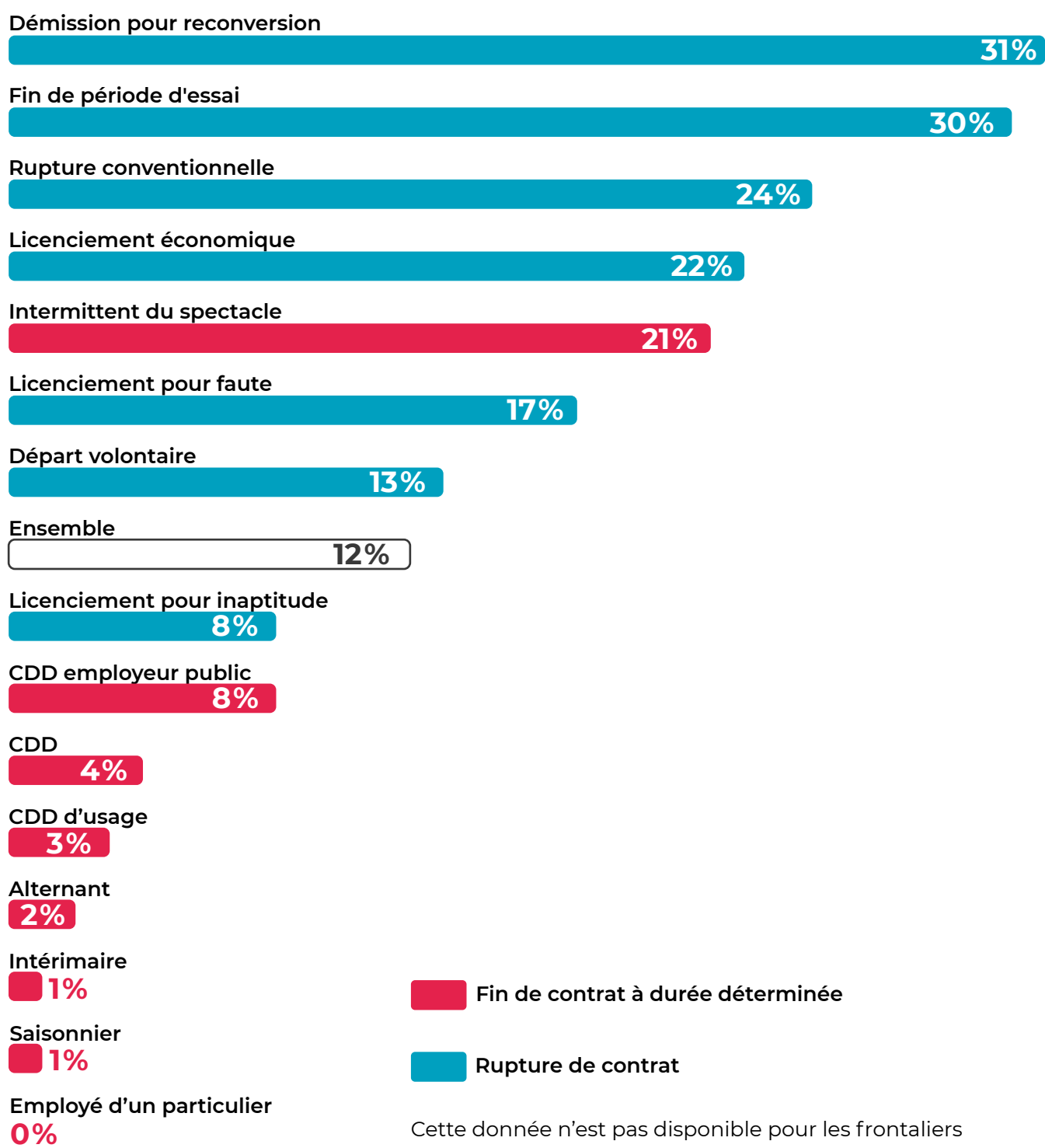
Allocataires qui travaillent

Zones d'emploi

Précisions

Unédic

La proportion de cadres varie entre 8 % et 31 % parmi les allocataires pris en charge après une rupture de contrat (principalement des CDI).



Elle est nettement plus faible parmi les allocataires pris en charge à la fin d'un contrat à durée limitée, sauf parmi les intermittents du spectacle (21 % de cadres).

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

👉 **Allocations**

👜 Allocataires qui travaillent

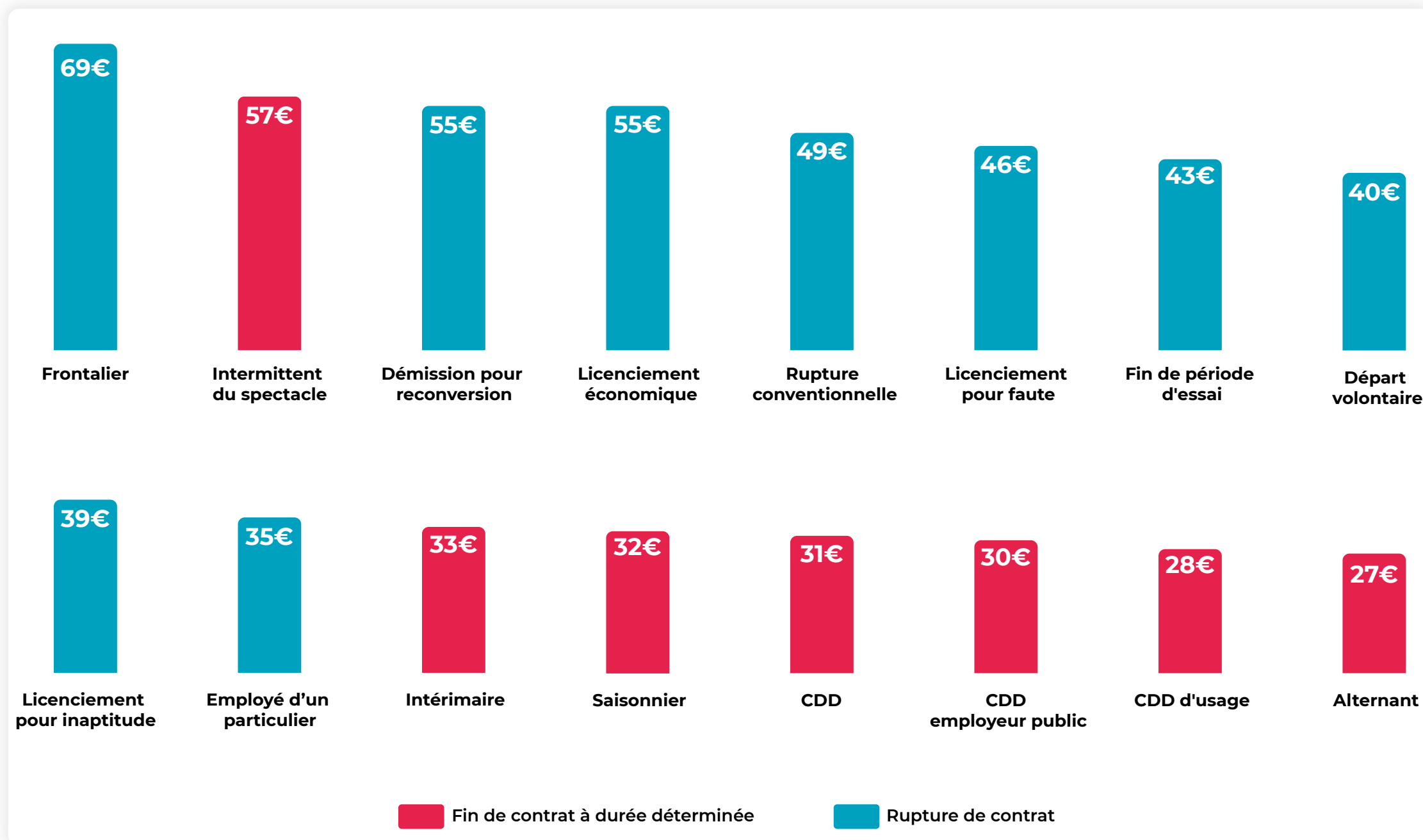
🇫🇷 Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

De 27 € net par jour indemnisé pour les alternants à 69 € pour les frontaliers.

Le montant d'allocation est plus élevé après une rupture de contrat long qu'après la fin d'un CDD ou une mission d'intérim, sauf pour les intermittents du spectacle.



➔ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

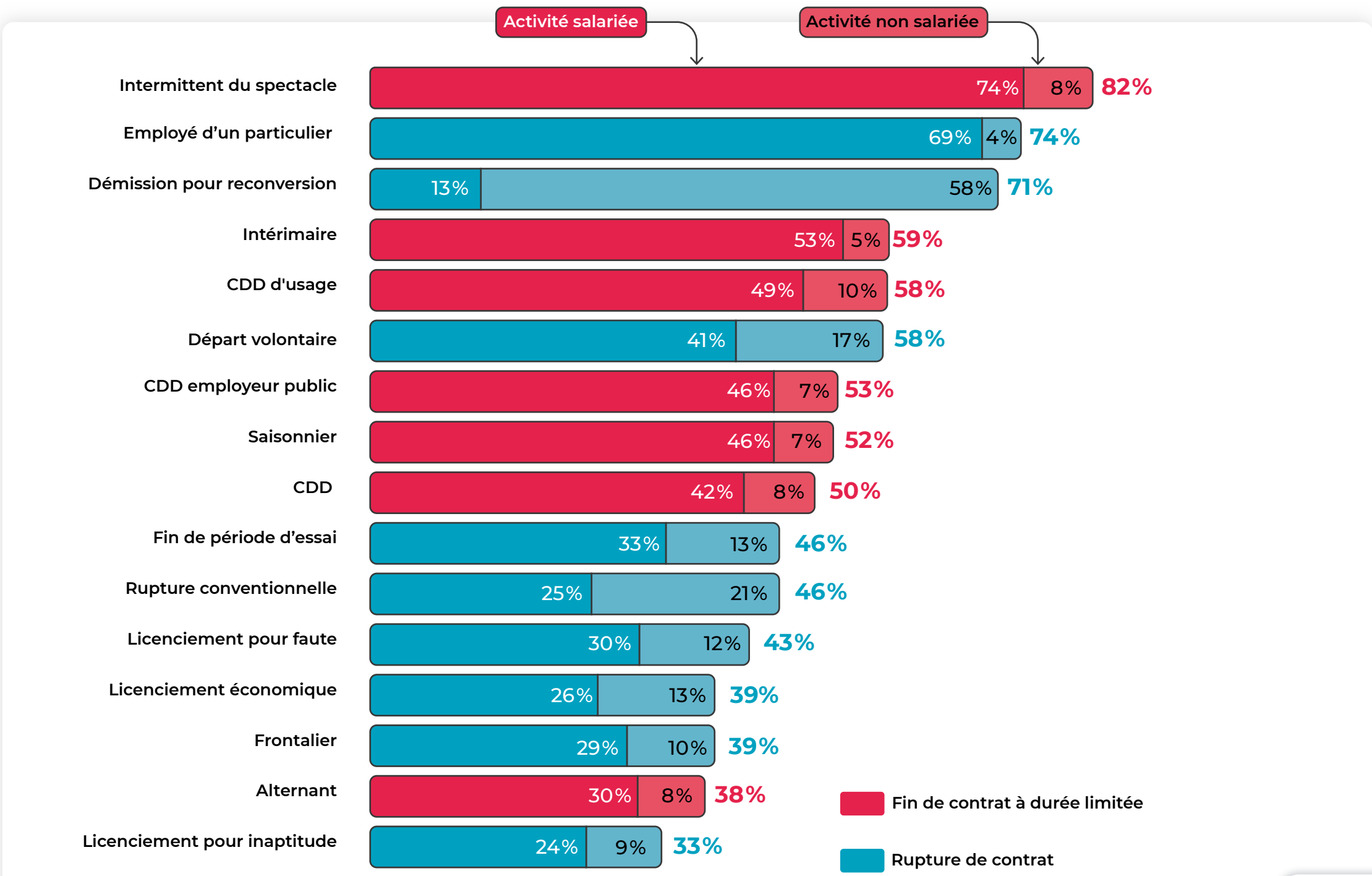
👜 Allocataires qui travaillent

🇫🇷 Zones d'emploi

⊕ Précisions

Unédic

La part d'allocataires qui travaillent tout en étant pris en charge par l'Assurance chômage varie de 33 % à 82 %, selon les profils. Les créations d'entreprise sont fréquentes après une démission pour reconversion ou une rupture conventionnelle.



🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

🇫🇷 **Zones
d'emploi**

⊕ Précisions

Unédic

Certains profils sont plus fréquents dans certaines zones d'emploi.

Le graphique représente la proportion de la catégorie parmi les allocataires de la zone d'emploi.

Par exemple, la Corse se distingue par une forte proportion de travailleurs saisonniers parmi ses allocataires de l'Assurance chômage, tandis que dans le Nord de la France, la part des intérimaires est plus importante que dans les zones d'emploi du sud.

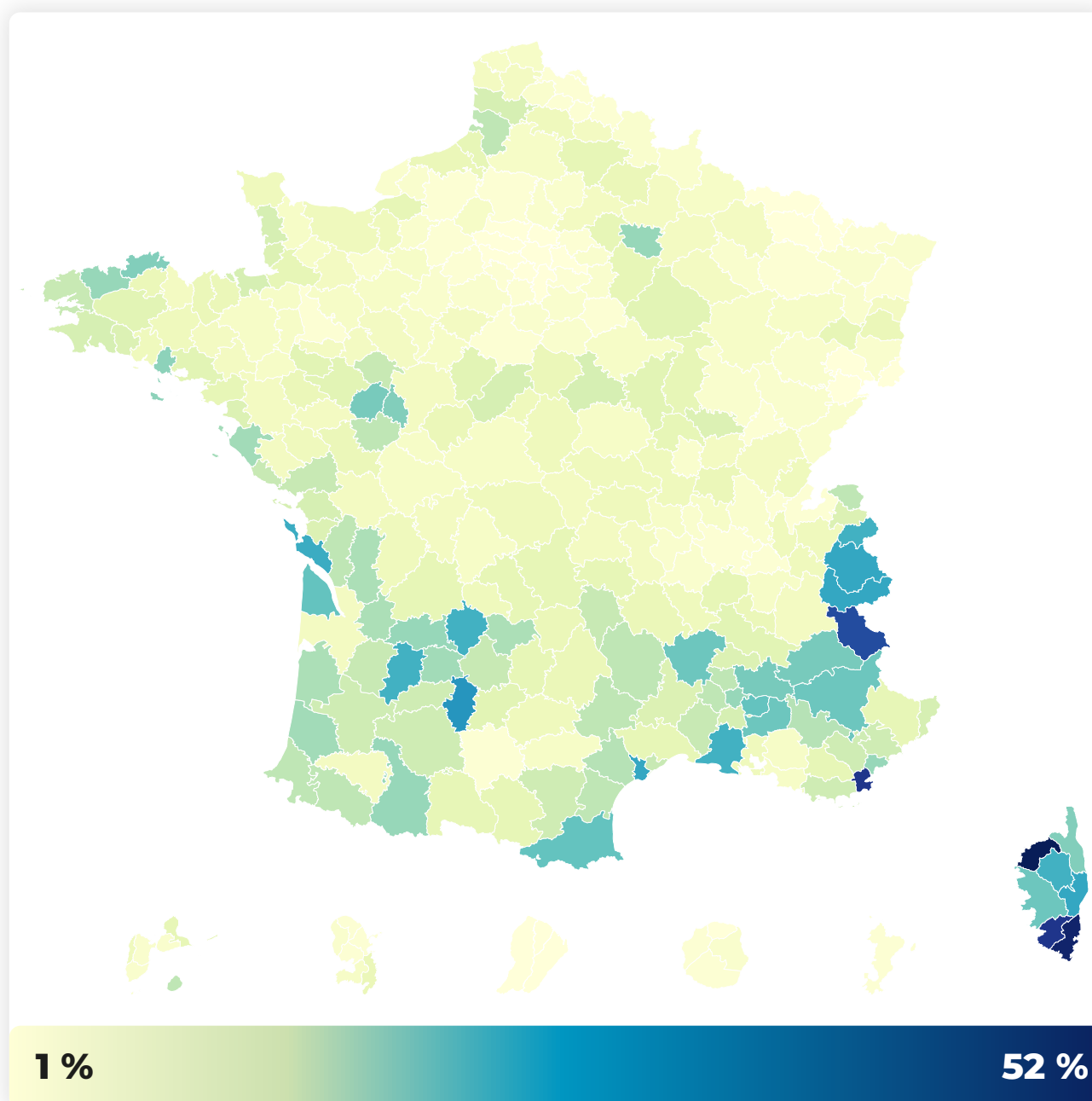
➔ Saisonniers

➔ Interim

➔ Frontaliers

➔ CDD

➔ Rupture conventionnelle



➔ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

🇫🇷 **Zones
d'emploi**

⊕ Précisions

Unédic

Certains profils sont plus fréquents dans certaines zones d'emploi.

Le graphique représente la proportion de la catégorie parmi les allocataires de la zone d'emploi.

Par exemple, la Corse se distingue par une forte proportion de travailleurs saisonniers parmi ses allocataires de l'Assurance chômage, tandis que dans le Nord de la France, la part des intérimaires est plus importante que dans les zones d'emploi du sud.

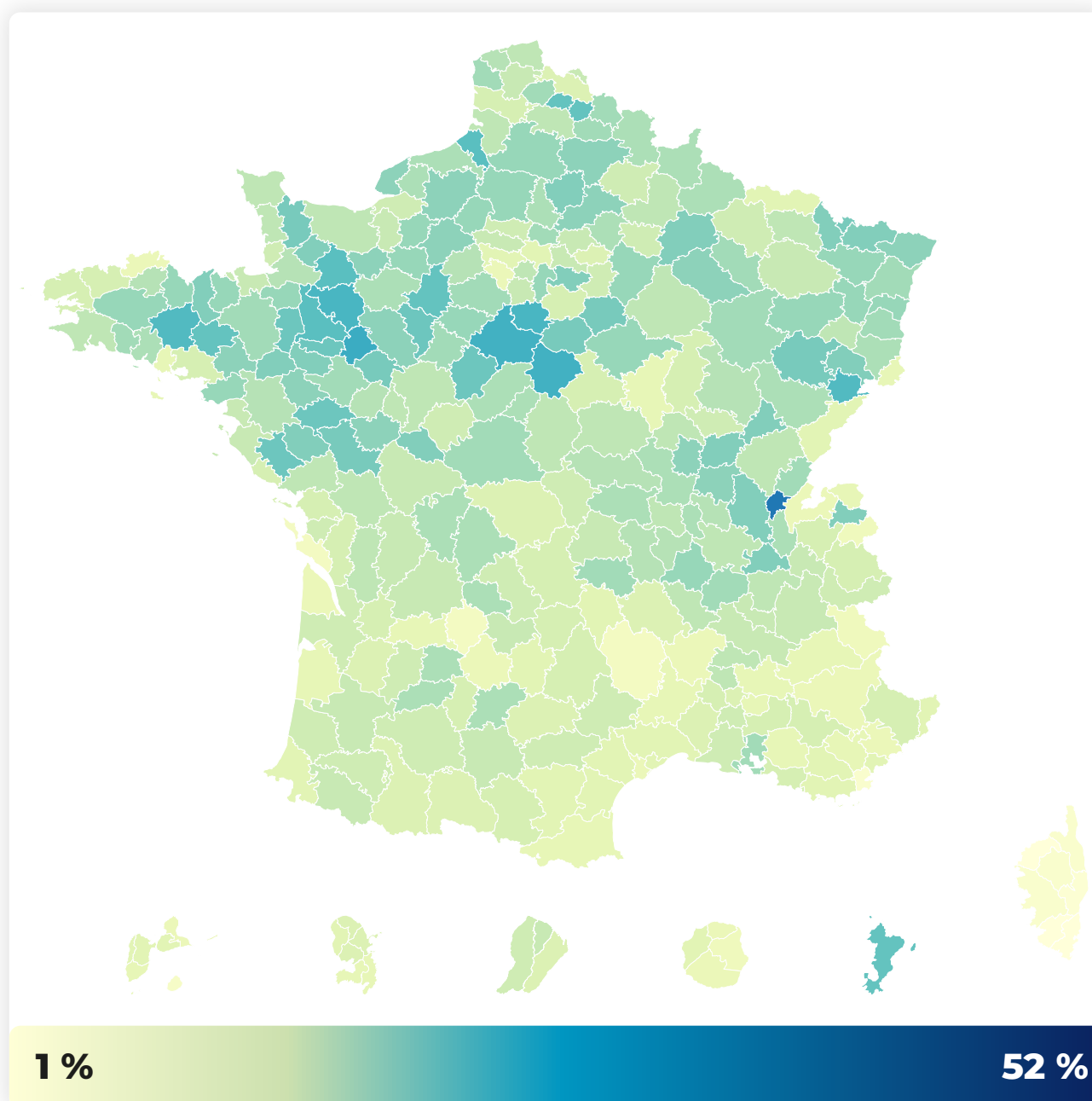
➔ Saisonniers

➔ Interim

➔ Frontaliers

➔ CDD

➔ Rupture conventionnelle



➔ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

🇫🇷 **Zones
d'emploi**

⊕ Précisions

Unédic

Certains profils sont plus fréquents dans certaines zones d'emploi.

Le graphique représente la proportion de la catégorie parmi les allocataires de la zone d'emploi.

Par exemple, la Corse se distingue par une forte proportion de travailleurs saisonniers parmi ses allocataires de l'Assurance chômage, tandis que dans le Nord de la France, la part des intérimaires est plus importante que dans les zones d'emploi du sud.

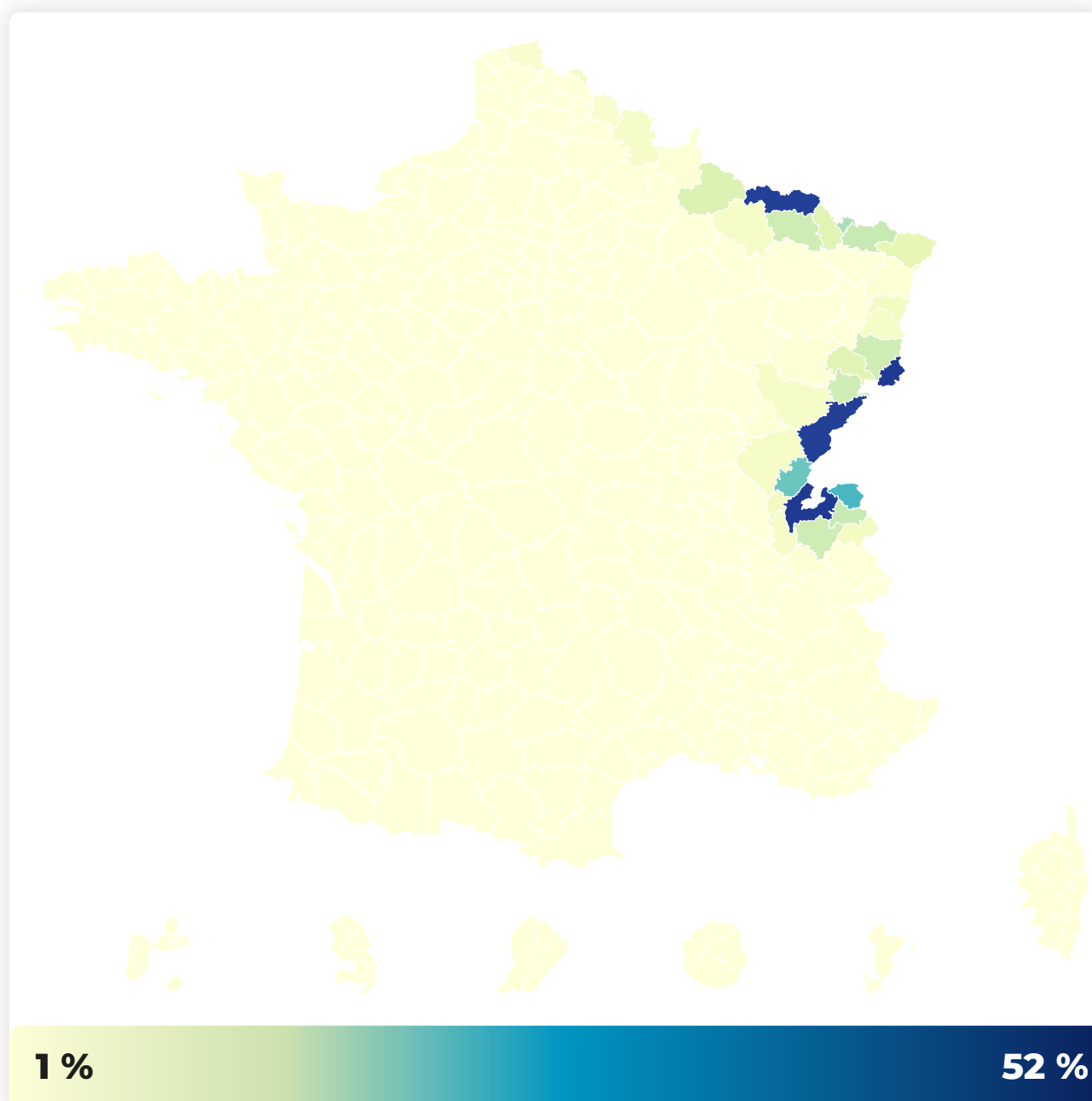
➔ Saisonniers

➔ Interim

➔ Frontaliers

➔ CDD

➔ Rupture conventionnelle



➔ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

🇫🇷 **Zones
d'emploi**

⊕ Précisions

Unédic

Certains profils sont plus fréquents dans certaines zones d'emploi.

Le graphique représente la proportion de la catégorie parmi les allocataires de la zone d'emploi.

Par exemple, la Corse se distingue par une forte proportion de travailleurs saisonniers parmi ses allocataires de l'Assurance chômage, tandis que dans le Nord de la France, la part des intérimaires est plus importante que dans les zones d'emploi du sud.

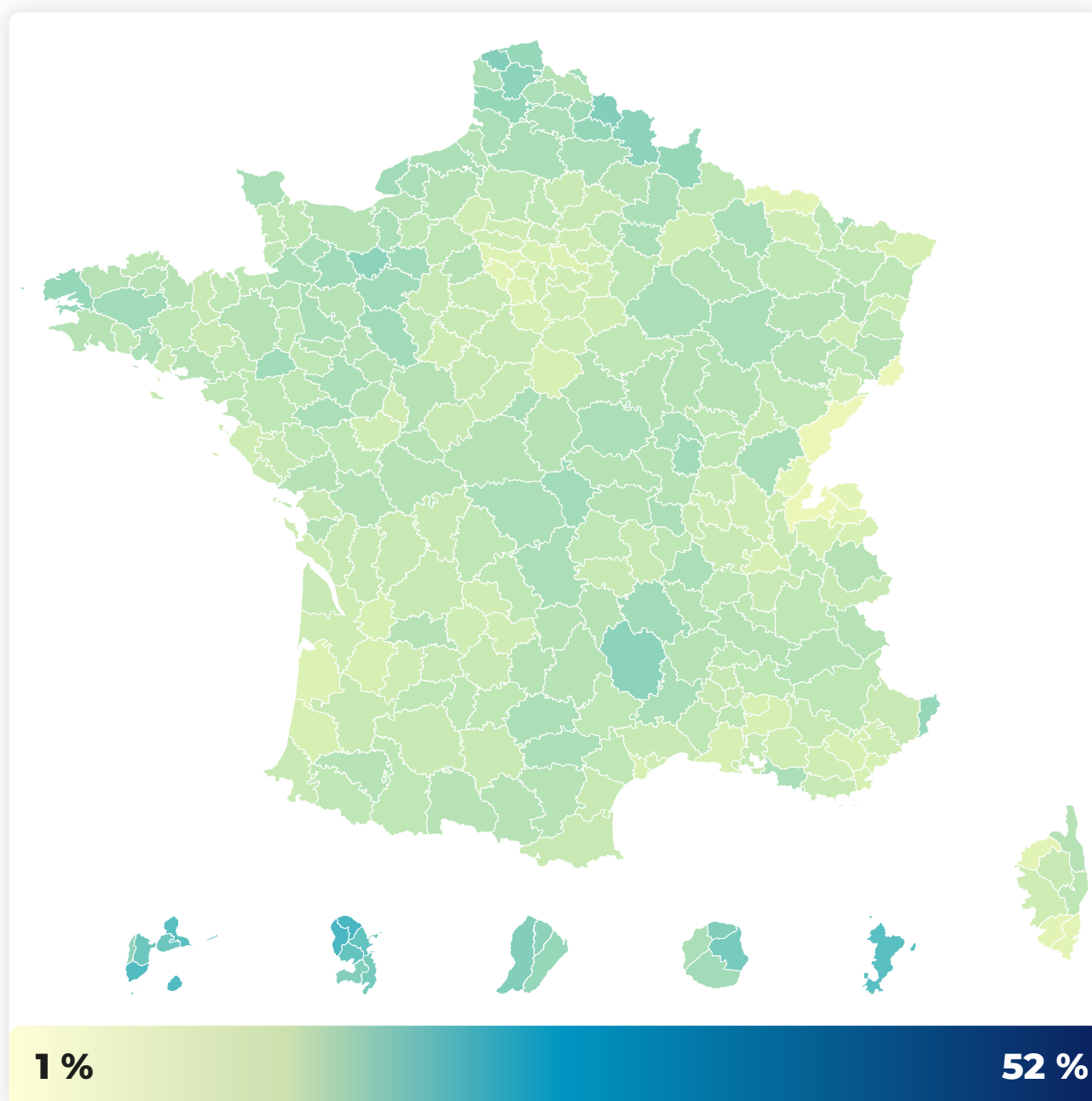
➔ Saisonniers

➔ Interim

➔ Frontaliers

➔ CDD

➔ Rupture conventionnelle



➔ SUIVANT

🔍 Introduction

👤 Profils

🕯️ Âges

📄 Formation

🏢 Cadres

💰 Allocations

👜 Allocataires
qui travaillent

🇫🇷 **Zones
d'emploi**

⊕ Précisions

Unédic

Certains profils sont plus fréquents dans certaines zones d'emploi.

Le graphique représente la proportion de la catégorie parmi les allocataires de la zone d'emploi.

Par exemple, la Corse se distingue par une forte proportion de travailleurs saisonniers parmi ses allocataires de l'Assurance chômage, tandis que dans le Nord de la France, la part des intérimaires est plus importante que dans les zones d'emploi du sud.

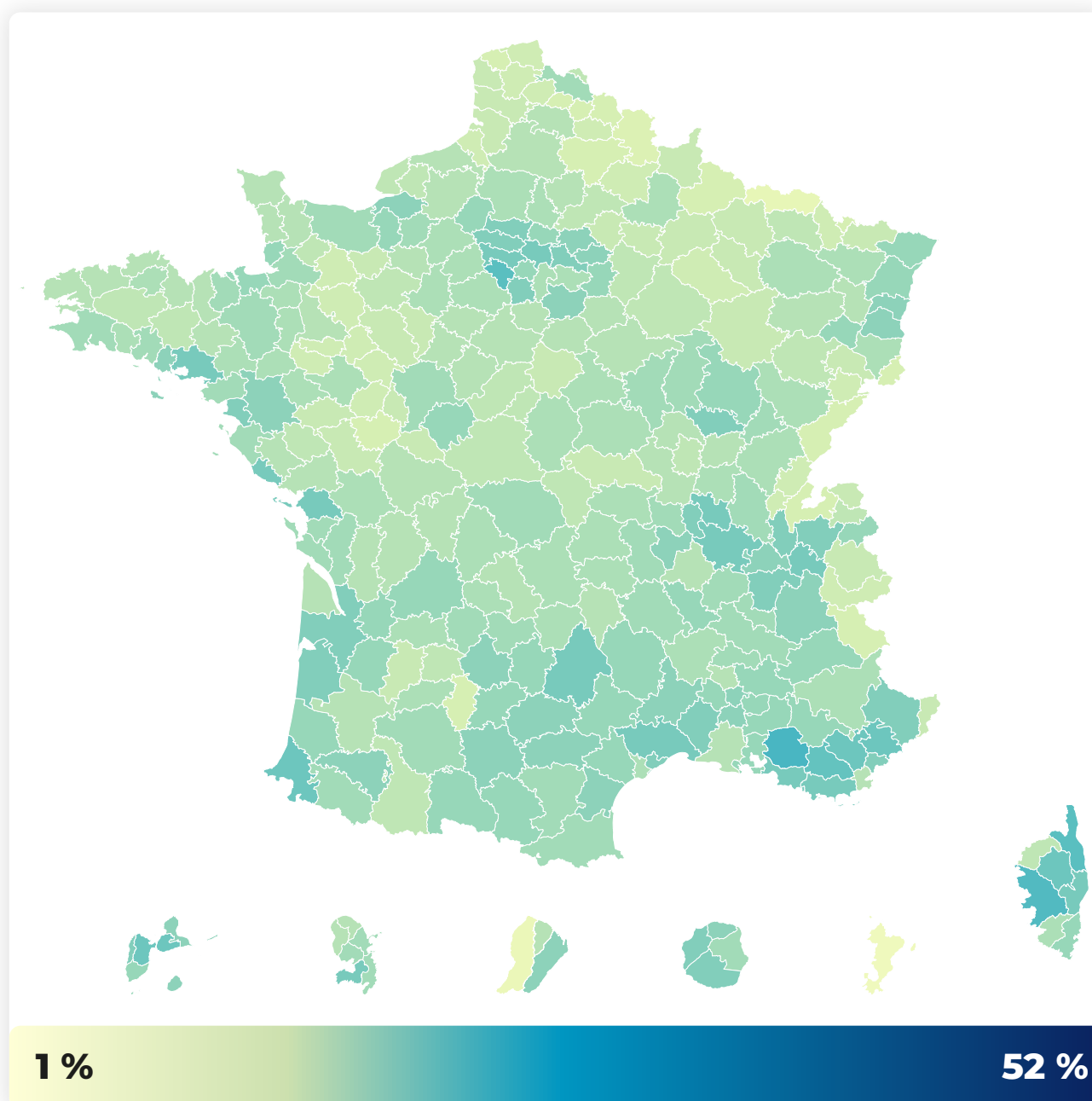
➔ Saisonniers

➔ Interim

➔ Frontaliers

➔ CDD

➔ Rupture conventionnelle



➔ SUIVANT

 Introduction

 Profils

 Âges

 Formation

 Cadres

 Allocations

 Allocataires
qui travaillent

 Zones
d'emploi

 **Précisions**

Unédic

Précisions

L'étude porte sur les allocataires pris en charge par l'Assurance chômage à la fin décembre 2024, c'est-à-dire ceux disposant d'un droit ouvert au titre de l'ARE, de l'AREF ou de l'ASP. Tous n'ont pas nécessairement perçu une indemnisation au titre de l'Assurance chômage ce mois-là. Certains ont également pu percevoir une indemnisation « réduite ».

C'est le cas pour les allocataires ayant travaillé ou bénéficié d'une prise en charge par l'Assurance maladie. Seul le graphique sur la part d'allocataires en emploi repose sur un champ différent : il présente des moyennes mensuelles d'allocataires en fin de mois sur l'ensemble de l'année 2024, afin de neutraliser les effets de saisonnalité.

Les catégories retenues reposent sur le motif de rupture ou sur la spécificité du dernier contrat précédant l'ouverture de droit, qui reflète globalement le parcours professionnel récent de l'allocataire. Ainsi, la catégorie « Saisonnier » regroupe les personnes ayant ouvert un droit à la suite d'un CDD saisonnier, tandis que la catégorie « Employé par un particulier » concerne celles dont l'employeur ayant rompu le contrat était un particulier. Les catégories sont conçues de manière à pouvoir les sommer. Ainsi, les catégories « Frontaliers » et « Employé d'un particulier » regroupent les allocataires correspondants, quel que soit le motif de fin de contrat. Ceux-ci ne figurent pas dans les autres catégories.

Pour plus de lisibilité, les libellés sont raccourcis. Plus précisément :

- la catégorie « CDD » comprend tous les CDD qui ne sont pas un CDD d'usage, un CDD d'un employeur public, un CDD saisonnier ou un CDD intermittent du spectacle;
- la catégorie « CDD d'usage » ne comprend pas les intermittents du spectacle, qui sont dans une catégorie à part;
- la catégorie « Alternants » correspond aux allocataires pris en charge suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, quel que soit le motif (fin du contrat ou rupture);
- la catégorie « Licenciement pour faute » regroupe tous les licenciements pour faute ou autres motifs personnels;
- la catégorie « Fin de période d'essai » correspond uniquement aux fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur. Les fins de périodes d'essai à l'initiative du salarié sont comptées dans les départs volontaires;
- la catégorie « Départ volontaire » correspond à tous les départs volontaires sauf les démissions dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle, qui est une catégorie à part.

Les données proviennent du Fichier national des allocataires (FNA) et de la DSN, et sont calculées par l'Unédic, à l'exception des effectifs de population française et active fournis par l'Insee.

Unédic

Novembre 2025
Odile Muller

 **RETOUR DÉBUT**